

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Haïti	
TITRE DU PROJET : Renforcer l'accès à la justice des populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants en vue d'une meilleure cohésion sociale	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : PBF/HTI/A-1, 00119937	
Modalité de financement du PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : PNUD, UNICEF, ONU FEMMES	
Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP), Conseil National d'Assistance Légale (CNAL), Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), Police Nationale d'Haïti (PNH), Office de Protection du Citoyen (OPC), l'Institut du Bien Être Social et de Recherches, Fédération des Barreaux, universités (publiques et privées), Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), Police Nationale d'Haïti (PNH) , JSSP/USAID, organisations de la société civile, incluant des organisations de droits humains, des organisations de femmes, des organisations de familles d'accueil pour les jeunes en conflit avec la loi, et autres organisations non-gouvernementales locales qui offrent déjà des services juridiques à plusieurs niveaux.	
Date approximative de démarrage du projet¹ : 30 janvier 2020	
Durée du projet en mois :² 24 mois	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Port-au-Prince (Ouest) et les Cayes (Sud)	

¹ Note : la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Territoire national

Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF :

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes
- Initiative de promotion des jeunes
- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
- Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

PNUD : \$ 1,500,000 + \$ 1,390,000 : \$ 2,890,000
ONU Femmes : \$ 500,000 + \$ 265,000 : \$ 765,000
UNICEF : \$ 500,000 + \$ 345,000 : \$ 845,000

TOTAL : \$ 2,500,000 + \$ 2,000,000 : \$ 4,500,000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche :

PNUD : \$ 1,050,000
ONU Femmes : \$ 350,000
UNICEF : \$ 350,000
Total : \$ 1,750,000

PBF 2^{ème} tranche :

PNUD : \$ 920,000
ONU Femmes : \$ 207,500
UNICEF : \$ 247,500
Total : \$ 1,375,000

PBF 3^{ème} tranche :

PNUD : \$ 920,000
ONU Femmes : \$ 207,500
UNICEF : \$ 247,500
Total : \$ 1,375,000

Dans le cadre de la mise en œuvre du troisième résultat du projet, et sous l'effet catalytique suscité par la problématique carcérale dans le contexte du COVID19, des fonds additionnels provenant du GFP (Global Focal Point) ont pu être mobilisés à hauteur de US\$ 150,000. Aussi, l'équipe du projet, conjointement avec le BINUH, maintiendra son effort de mobilisation afin de maintenir la pérennisation des actions en faveur du renforcement de l'assistance légale pour les plus démunis, y compris les détenus.

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Le projet portant sur le renforcement de l'accès à la justice pour les populations vulnérables (en particulier les femmes et les enfants) répond non seulement à une demande du Gouvernement mais aussi devra permettre d'apaiser les tensions exacerbées dans le pays actuellement, comme exprimées lors des manifestations réclamant la fin de l'impunité et de meilleurs services gouvernementaux. Dans de telles circonstances, il est particulièrement important que la population puisse revendiquer ses droits et obtenir justice.

La promulgation de la nouvelle loi sur l'assistance légale en octobre 2018 prévoyant l'aide judiciaire et juridique en passe d'être mise en œuvre, constitue une opportunité pour les agences onusiennes de réorienter leur appui au niveau du système judiciaire en mettant l'emphase sur la demande de justice de la population. De manière stratégique, le projet propose d'une part, d'appuyer la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'assistance légale en soutenant la mise en opération du Conseil National d'Assistance Légale (CNAL) qui se veut le Conseil d'administration des Bureaux d'Assistance Légale (BALs). D'autre part, le projet compte soutenir le CNAL dans leur projet ambitieux qui est d'étendre le programme d'assistance légale à travers les dix-huit (18) juridictions de la République.

Le projet est novateur dans la mesure où il vise à renforcer, diversifier et améliorer l'offre et la qualité des services d'accès à la justice grâce à un soutien combiné des institutions étatiques, de la société civile et des jeunes, de manière ciblée dans certaines interventions et par la mise en place de services mobiles. Le projet innove également en cherchant à avoir un impact sur le désengorgement des prisons et des tribunaux et le renforcement du système judiciaire dans son ensemble à travers le contrôle du flux des personnes placées en détention préventive, la réduction des dossiers introduits au niveau de la justice formelle, les mécanismes alternatifs à la résolution de conflit qui relèvent de la pacification (e.g. médiation, négociation), et l'encadrement des mécanismes de justice informelle, conformément au plan d'action sur la détention préventive prolongée.

Dans la mesure où l'aide judiciaire et juridique devient une priorité du Gouvernement et a maintenant son fondement juridique, tout progrès réalisés dans le cadre de ce projet en vue de l'application de la loi et de son extension au niveau du territoire national et envers toute la population haïtienne sera soutenu par le Gouvernement.

Dans le cadre de la réponse au COVID19 (résultat 3) et dans l'objectif de décongestionner les prisons, le projet mise sur l'approche innovante des audiences virtuelles (par visio-conférence) afin de faciliter l'arbitrage juridique en faveur de la libération des détenus, ceci en assistance technique au CSPJ/DAP.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Le projet a été développé avec le conseil du Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) et est basé sur des dynamiques existantes et progrès accomplis dans le cadre de l'appui des Nations

Unies et des autres partenaires internationaux. Des consultations ont aussi été menées avec les partenaires et bénéficiaires du projet à savoir le MJSP, la PNH, la DCPJ, la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP), l'Institut du Bien Être Social et de Recherches (IBESR) et l'OPC ainsi qu'avec certaines organisations clés de la société civile dont les universités en particulier les Facultés de Droit de l'Université d'État d'Haïti et de Quisqueya, l'Institut Haïtien pour la Paix (IHP), et Avocats sans Frontières (ASF) Canada. Les consultations déjà réalisées démontrent un accueil très favorable de la part du bénéficiaire principal, à savoir le MJSP, ainsi que par d'autres acteurs travaillant dans le secteur de l'état de droit tels que l'OPC, la DCPJ et ASF Canada. Les partenaires de mise en œuvre tels que UNICEF et ONU FEMMES ont largement contribué à la formulation de ce projet, ainsi que les composantes justice, police et affaires pénitentiaires de la MINUJUSTH et le Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). Le projet prévoit de prendre en compte certaines actions phares de la MINUJUSTH telles que l'appui à la mise en œuvre de la loi sur l'assistance légale en soutenant l'opérationnalisation du CNAL et l'appui aux Bureaux d'Assistance Légale (BAL) à travers la mise en place de nouveaux bureaux d'assistance juridique et judiciaire. Ces domaines d'intervention bénéficieront aussi de l'appui technique du Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) dans la phase de mise en œuvre de ce projet.

Les interventions proposées en appui à la DAP en réponse au COVID-19 s'alignent sur le plan de contingence de la DAP ainsi que sur les directives du CSPJ, institutions consultées lors de l'élaboration du troisième résultat du projet.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 2

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

Les activités proposées par le PNUD prennent en considération la dimension genre de manière transversale, particulièrement en ce qui concerne l'élaboration des modules de formation, l'étude sur les besoins en matière de justice à l'échelle nationale, l'inclusion de thèmes spécifiquement reliés au genre dans les événements et forums, ainsi que dans l'élaboration et la distribution des matériels de vulgarisation des droits de la personne. De plus, le PNUD appuiera à travers ce projet plusieurs organisations et acteurs de la société civile clés dans le domaine de l'accès à la justice, incluant des organisations offrant des services d'assistance légale spécifiquement aux femmes et aux filles.

Les 15 activités proposées par ONU Femmes dans le cadre de ce projet sont liées à la promotion de l'égalité des sexes pour l'accès à la justice, le pourcentage total alloué à ONU Femmes est de

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

20% sur le montant du budget total (USD 500,000) dont 63% est dédié à la programmation liée à la dimension genre et la balance relative aux coûts d'évaluation, et les coûts opérationnels directs et indirects.

Les activités d'UNICEF qui seront menées en partenariat avec la Brigade de Protection des Mineurs (BPM) et l'Institut Bien Être Social et de Recherches (IBESR) toucheront à la fois les filles et les garçons. De plus, l'accès aux tribunaux pour enfants dans les juridictions des Cayes et de Port-au-Prince permettra le traitement égal et équitable des dossiers des mineurs (filles et garçons) en conflit avec la loi. Les SOPs sur les alternatives à la détention et l'aide-mémoire sur la protection promeuvent le renforcement de la prise en charge sociale, le traitement judiciaire et la réinsertion de tout mineur victime et/ou enfant en conflit avec la loi indépendamment de leur sexe tout en tenant compte tenu de leurs besoins spécifiques. Les activités de formation et les sensibilisations seront une opportunité de promouvoir l'égalité des sexes ainsi que la participation féminine. La promotion de l'égalité entre les sexes est ainsi intégrée à travers 100% des activités avec un focus spécifique de 15% du budget programmable (USD 69,750).

En résumé, avec la totalité du budget d'ONU Femmes alloué à la promotion de l'égalité des sexes, et cette question étant incluse de manière transversale dans plusieurs activités d'UNICEF et du PNUD, le total obtenu est de 26% du budget global dédié à la promotion de l'égalité des sexes et le renforcement des capacités des femmes à travers les trois agences partenaires de ce projet.

Dans le cadre de la réponse au COVID-19, une attention particulière sera portée au soutien aux femmes détenues via les actions mises en œuvre par ONU-Femmes couvrant les besoins en matériels sanitaires, en soin de santé féminins notamment relatifs à la santé sexuelle et reproductive, ceci afin de garantir les conditions sanitaires adéquates pour l'hygiène des femmes dans ce contexte de pandémie. Une attention sera également portée aux besoins de la DAP en termes d'équipements devant faciliter le travail du personnel à distance pour un monitoring et pour la coordination des interactions internes et avec les différents partenaires. Ces équipements devront également faciliter des sessions de sensibilisation et de formation à distance pour les détenues et le personnel de la DAP. De surcroit, ces matériels faciliteront les sessions d'échanges relatifs à l'assistance légale en faveur des femmes détenues.

Degré de risque du projet⁴ : 1

La mise en œuvre du projet dans un contexte socio-politique et sécuritaire instable signifie que de réels risques existent au niveau de l'engagement des bénéficiaires et de la rapidité de mise en œuvre des partenaires gouvernementaux.

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) :

Priorité 2.3 Prévention / gestion des conflits

Le cas échéant, le résultat de l'ISF auquel le projet contribue :

Benchmark 3: La police nationale, les services correctionnels, la justice et les institutions de lutte contre la corruption fonctionnent dans des cadres juridiques et de gestion améliorés, ainsi que dans des mécanismes de surveillance

Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : ODD 16

Le cas échéant, Objectif National Stratégique auquel le projet contribue :

Type de demande :

- Nouveau projet
 Révision de projet

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget (ajout d'un troisième résultat pour un montant de 2M US\$)

Budget PBF supplémentaire :

Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

PNUD : \$ 1,390,000

ONU Femmes : \$ 265,000

UNICEF : \$ 345.000

TOTAL : + \$ 2,000,000

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Au regard de l'augmentation exponentielle des cas de COVID19 confirmés (2226 cas recensés au 1^{er} juin 2020 par le Ministère de la Santé Publique et de la Population), Haïti fait face à une crise sanitaire et sociale de large spectre qui expose les plus populations les plus vulnérables. La pandémie a mis en exergue la situation d'extrême précarité des détenus dans leur conditions mêmes de détention (surpopulation carcérale de plus de 300%) mais aussi dans leurs difficultés chroniques d'accès à la justice où nombre de prisonniers n'ont pas d'accès à une assistance légale appropriée. En effet, certains détenus ont déjà purgés leur peine et auraient dû être libérés, d'autres dont le dossier s'est perdu dans les coursives de l'administration pénitentiaire, d'autres sont dans des conditions d'extrêmes vulnérabilités médicales. Afin de répondre à l'urgence humanitaire de cette pandémie affectant le secteur carcéral, des fonds additionnels alloués par le PBF vont permettre de soutenir la DAP dans la mise en œuvre de son plan de contingence en vue d'améliorer la réponse au COVID19 et de décongestionner les prisons.

Le présent projet a déjà prévu, au niveau de son résultat 2, d'adresser la problématique de la surpopulation carcérale en proposant d'agir sur le flux entrant des dossiers que constitue l'axe 3 du plan d'action du MJSP sur la détention préventive prolongée. A travers le résultat 3 qui sera focalisé sur des interventions directes au niveau des prisons, il est proposé de soutenir techniquement les autorités judiciaires dans la décongestion des prisons par les voies d'audiences présentielle et de visio-conférence. Par ailleurs, il est également proposé de renforcer les actions prévues dans le cadre du résultat 2 visant la réduction des dossiers entrant par une meilleure qualification des infractions au niveau des arrestation et de la détention. A cet effet, un appui technique sera nécessaire afin de soutenir directement la Police Nationale d'Haïti (PNH) au niveau de la qualification des infractions et les mises en détention préventive.

SIGNATAIRES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE⁶ <i>Nom du représentant</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'agence</i> <i>Date et visa :</i>	Représentant du gouvernement national <i>Nom :</i> <i>Signature</i> <i>Titre :</i> <i>Date et visa :</i>
Coordonnateur résident <i>Nom</i> <i>Signature</i> <i>Date & visa :</i>	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) <i>Nom du représentant :</i> <i>Signature</i> Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix <i>Date & visa :</i>

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) *Décrire brièvement l'analyse de conflit et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.*

L'histoire récente d'Haïti est marquée par une grande précarité économique et sociale, une instabilité politique, un degré élevé de corruption et des formes de violences criminelles et urbaines. Dans ce contexte, les institutions étatiques n'ont pas la capacité de fournir des services de base et de répondre aux besoins de la population. Le secteur de la justice en Haïti est dysfonctionnel, et, l'accès à la justice est largement conditionné au statut social et à la capacité financière du justiciable, ce qui exacerbe les inégalités déjà existantes entre les citoyens, marginalisant et fragilisant encore plus les populations les plus vulnérables. En effet avec 50% vivant sous le seuil de pauvreté avec moins de 2 dollars par jour, Haïti constitue le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental. Cela signifie que la majorité de la population n'a pas les moyens de se payer l'assistance d'un avocat pour faire valoir ses droits. Ceci est particulièrement flagrant en matière pénale mais aussi en matière civile où l'accès des populations vulnérables aux services juridiques et sociaux de base demeure limité malgré la demande considérable.

L'inefficacité structurelle, le manque de transparence, et de redevabilité des institutions étatiques, le coût élevé de la justice ainsi que l'interférence du politique dans le domaine de la justice ont produit un sentiment d'injustice généralisé. L'incapacité de l'État à répondre adéquatement à la demande collective de justice a provoqué une rupture de la cohésion sociale et favorisé un sentiment d'insécurité continu dans le pays. Cette rupture se caractérise par des liens de confiance faibles, voire inexistant, de la population envers les institutions étatiques et la capacité limitée de ces dernières à fournir des services de base. Par conséquent, la grande majorité de la population est réticente à saisir la justice pour faire valoir ses droits. Selon une étude de USAID⁷, 90% des affaires en Haïti sont résolues en dehors du système de justice formel, menant les justiciables à recourir à des mécanismes de justice informels parfois inadaptés, violents et potentiellement attentatoires aux droits humains. De même, une étude réalisée en 2017 par la MINUJUSTH et le HCDH sur le thème « Se faire justice soi-même ou le règne de l'impunité en Haïti », corrobore ces observations. Selon cette étude, la principale raison invoquée par la population pour expliquer le recours au lynchage serait un manque de confiance en la police et en la justice, et la crainte que les auteurs de crimes et délits jouissent de l'impunité ». Cet exemple illustre un cas de substitution des autorités par les communautés qui prennent en main leur propre « justice ».

⁷ USAID, "When you have money, you get justice", power and disadvantage in accessing formal and informal justice in Haiti. Malheureusement, peu de données parvenant de l'ONU sont disponibles à cet égard malgré 15 ans de maintien de la paix des Nations Unies.

Parallèlement, concernant la pratique pénale caractérisant le système de justice formelle, celle-ci a évolué au cours des dernières années vers une judiciarisation excessive, favorisant une approche plus répressive que sociale et laissant peu de place à la résolution des conflits par des méthodes alternatives et pacifiques qui pourraient pourtant désengorger les tribunaux. Le recours quasi-systématique aux mesures répressives dans un système judiciaire incapable de traiter les dossiers dans un délai raisonnable a engendré une augmentation progressive du taux de détention préventive, ainsi que du délai de cette détention entraînant à son tour des conséquences graves, telles que la surpopulation carcérale et la détérioration des conditions de détention. Le taux de détention préventive de la population carcérale du pays s'élevant aujourd'hui à plus de 70%⁸, et de 80% pour les femmes⁹, il y a un besoin urgent de réduire le recours systématique aux mesures privatives de liberté et à la judiciarisation. Le taux des mineurs en détention avoisine également les 79.2%¹⁰ dans les centres de détention, malgré une nette diminution constatée (de 233 en 2018 à 168 en 2019).

En effet, les institutions judiciaires sont surchargées et l'accumulation des affaires portées devant les tribunaux ralentit, voire paralyse les procédures, ce qui en matière pénale provoque un taux extraordinairement élevé de détention préventive prolongée et souvent illégale, et en matière civile l'essoufflement et l'abandon des procédures par les justiciables. Il y a donc d'un côté un système de justice formel submergé et dans l'incapacité de recevoir et traiter les cas les plus cruciaux, et de l'autre côté un système de justice informel, vers lequel la population se tourne mais qui manque d'encadrement et favorise l'insécurité et la récupération par les gangs armés des compétences de l'État dans leurs zones d'influence.

Cet état de fait touche particulièrement les populations les plus vulnérables, définies par l'article 5(b) de la loi sur l'assistance légale comme les personnes qui, en raison de leur situation économiquement ou financièrement précaire, ont besoin de protection spéciale, notamment les personnes âgées, les femmes, les mineurs des deux sexes, les personnes handicapées et les victimes de traite et de violence. Les femmes sont particulièrement exclues notamment en raison du caractère fortement patriarcal du système social en Haïti. En 2017, Haïti était classée au 144^e rang sur 189 pays selon l'Indice d'inégalité de genre (GII), reflétant ainsi les inégalités et défis auxquels les femmes et filles sont confrontées. En effet, les faiblesses des mécanismes de justice informel actuels ont des conséquences graves en particulier sur les femmes et les filles car il les mène à des résolutions informelles pour des crimes et délits, tels que les crimes et agressions à caractère sexuel. Cela favorise l'impunité, et entraîne une instabilité sociale et familiale. En considérant que 44% des ménages en Haïti sont dirigés par des femmes¹¹, la détention d'une femme et son accès limité à la justice pour protéger ses droits en général a un impact significatif sur de nombreux foyers.

⁸ Selon la dernière estimation de l'expert indépendant sur la situation des droits humains en Haïti, Gustavo Gallon en mars 2017.

⁹ Selon les statistiques fournies par l'Unité Correctionnelle de la MINUJUSTH.

¹⁰ Unité Correctionnelle de la MINUJUSTH du 6 juillet 2019.

¹¹ Institut Haïtien de la Statistique.

Les enfants sont aussi particulièrement à risque dans ce contexte car le recours systématique aux peines privatives de liberté expose les jeunes au milieu carcéral et à ses effets criminogènes, sans réelles opportunités d'accompagnement éducatif, psychosocial et de réinsertion sociale. Cela peut à son tour entraîner une augmentation de la criminalité et des recrues dans les gangs, affectant ainsi directement la paix et la stabilité du pays. Les personnes de moins de 25 ans qui représentent plus de la moitié de la population haïtienne et qui constitue à la fois un fort potentiel pour le développement socio-économique du pays, sont particulièrement exposées au risque de récupération par ces gangs armés. Par ailleurs, le recours aux mesures privatives de liberté contre les mineurs en conflit avec la loi comme la seule option possible va également à l'encontre des dispositions des lois en vigueur et des conventions internationales auxquelles Haïti est partie.¹² Il n'existe que trois tribunaux pour enfants pour tout pays et plus de 60% de juridictions de première instance ne disposent pas de Juges spécialisés pour apprécier les cas de mineurs en conflit avec la loi et/ou victime d'infractions à la loi pénale. Les alternatives à la poursuite et à la détention, la liberté surveillée, le placement en famille d'accueil et la réinsertion des mineurs sont rarement exécutés malgré les dispositions légales en la matière.

De plus, la majorité de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté et ne pouvant donc pas protéger leurs droits et réclamer la responsabilité par le biais du système de justice, constitue une source majeure de mécontentement et d'instabilité dans tout le pays.

La perception croissante de l'illégitimité et de la défaillance des institutions a fini par produire une réaction de la population qui s'est traduite par une forte pression sur l'État à travers des manifestations et troubles civils. Les manifestations, aujourd'hui infiltrées par les gangs armés, deviennent de plus en plus fréquentes et violentes depuis juillet 2018 et engendrent une détérioration de la situation socioéconomique qui était déjà fragile. En dépit de leur effet perturbateur, ces manifestations mettent en lumière la demande de transparence, de redevabilité et d'efficacité de la part de la population.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'engager des actions pour rétablir le lien de confiance des citoyens envers la justice. Ce projet propose de diversifier et d'accroître l'offre d'assistance juridique et judiciaire à travers des interventions ciblées permettant aux plus vulnérables d'y avoir accès, car le manque d'accès à la justice entrave les possibilités de construire une société cohésive et de fournir la protection, la transparence, la redevabilité et l'efficacité que la population exige de la part de l'État. Comme cela est précisé dans le rapport du Secrétaire Général (S/2004/616) « La paix et la stabilité ne peuvent prévaloir que si la population perçoit la possibilité de résoudre, par des voies légitimes et justes, des questions politiquement sensibles. De ce point de vue, prévenir est le premier impératif de la justice ».

Ainsi, le présent projet vise à renforcer la cohésion sociale en rétablissant les liens de confiance entre la population et les institutions étatiques et plus particulièrement les acteurs judiciaires, y compris la police. Le projet entend également réduire la pression sur le système judiciaire et

pénitentiaire en limitant le nombre des affaires portées devant la justice formelle et le flux et personnes placées en détention préventive. Cela se fera d'une part par l'appui à la mise en place du Conseil National d'Assistance Légal (CNAL) tel que prévu par la loi entrée en vigueur le 26 octobre 2018, - introduisant des services d'aide légale gratuits pour les personnes vulnérables, une avancée majeure dans un pays dans lequel il n'y a pas de culture de gratuité du service public – mais surtout en associant la société civile aux services d'aide juridique, en particulier les organisations de défense des droits des femmes, les parajuristes, ainsi que les universités, étudiants et avocats stagiaires, largement sous-exploités jusqu'à présent. Le projet interviendra au niveau institutionnel et communautaire en priorisant non seulement la disponibilité mais aussi l'amélioration de la qualité des services juridiques et sociaux aux bénéficiaires.

Le projet est innovateur dans la mesure où il vise à renforcer, diversifier et améliorer l'offre et la qualité des services d'accès à la justice d'aide juridique grâce à un soutien combiné des institutions étatiques, de la société civile et des jeunes de manière ciblée dans certaines d'interventions et par la mise en place de services mobiles. En effet, jusqu'à présent les partenaires techniques et financiers dans le secteur de l'état de droit en Haïti ont particulièrement concentré leurs efforts sur l'appui institutionnel de manière parallèle à la sensibilisation et au renforcement des capacités de la société civile. Ce projet a pour but d'établir un pont de communication et d'intervention entre les deux, notamment en ciblant non seulement les acteurs judiciaires mais aussi communautaires. De plus, le projet innove en recherchant un impact sur le désengorgement des prisons et des tribunaux/cours à travers la réduction d'affaires portées devant la justice formelle, le recours aux mécanismes alternatifs à la résolution de conflits (e.g. médiation, négociation), et l'encadrement des mécanismes de justice informelle. Enfin, le projet vise à générer un débat public sur les besoins en matière de justice et de l'impact des pratiques judiciaires existantes sur les catégories les plus vulnérables de la population.

En adoptant une approche moins répressive et plus sociale, les institutions seront mieux capables de traiter les dossiers de manière plus efficace, de répondre aux besoins cruciaux des justiciables et de se concentrer sur les cas d'infractions plus complexes et graves, favorisant ainsi un climat de paix et de stabilité. La justice sera alors utilisée en tant qu'instrument de cohésion sociale, répondant aux injustices quotidiennes subies par les groupes vulnérables.

b) *Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des enseignements pertinents.*

L'État de droit et la justice est une priorité identifiée par la Présidence de la République (mars 2018). Le projet s'inscrit bien dans le cadre de la réalisation des objectifs du Plan Stratégique de Développement d'Haïti visant l'émergence du pays vers 2030, plus précisément le grand chantier no. 4 sur la refondation institutionnelle concernant révision du cadre légal and renforcement de l'administration de la justice et de la sécurité. Le projet répond aussi aux aspirations du Cadre de Développement Durable des Nations-Unies pour Haïti pour la période 2017-2021 (UNDAF), en particulier l'effet 5 relatif à la gouvernance et l'état de droit.

La loi sur l'assistance légale adoptée en septembre 2018 – pour laquelle la MINUSTAH avait fourni une assistance technique et la MINUJUSTH et l'équipe pays des Nations Unies avaient fait le plaidoyer - prévoit une nouvelle architecture pour l'aide légale qu'il convient de piloter. Celle-ci constitue une avancée majeure dans l'amélioration des services étatiques et gratuits promouvant l'accès à la justice pour les plus vulnérables. En ce sens, le projet apportera une forte contribution à la mise en place et l'opérationnalisation de l'organe chargé de la coordination des bureaux d'assistance légale (BAL), à savoir le Conseil National d'Assistance Légale (CNAL) et des BAL. Le présent projet contribuera également à la mise en œuvre du Plan d'action sur la détention préventive prolongée (DPP) du MJSP, notamment à son stratégique 3 visant à limiter le flux entrant de personnes placées en détention préventive en :

- Augmentant et améliorant l'offre d'assistance légale gratuite aux plus démunis ; et
- Sensibilisant la PNH sur la pratique de l'arrimage au cours des arrestations, avec un accent sur les cas impliquant des mineurs en conflit avec la loi ;
- Appuyant le plaidoyer en faveur de l'adoption d'une directive encourageant les commissaires du gouvernement (parquets) à recourir davantage au principe d'appréciation de l'opportunité des poursuites, plus particulièrement concernant les affaires impliquant des personnes poursuivies pour délits ou contraventions, de sorte à privilégier, soit les procédures rapides, soit l'abandon des poursuites lorsque les circonstances de l'infraction s'avèrent bénignes et ne témoignent pas de la dangerosité de la personne soupçonnée; et
- Favorisant le traitement en temps réel des nouveaux dossiers et l'organisation des audiences en comparution immédiate (Loi du 6 mai 1927).

Les priorités identifiées sont également en harmonie avec les recommandations acceptées par le Gouvernement lors des récents examens de la mise en œuvre d'instruments internationaux relatifs aux droits humains en Haïti : Observations finales concernant les 2e et 3e rapports périodiques combinés d'Haïti sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC/C/HTI/CO/2-3, 2016); Observations finales concernant les 8e et 9e rapports périodiques combinés d'Haïti sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/C/HTI/CO/8-9, 2016); et Rapport du Groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel, Haïti, Additif, Observations sur les conclusions et/ou recommandations, engagements et réponses de l'Etat examiné (A/HRC/34/14/Add.1,2017); et le Plan national contre la violence envers les femmes et les filles 2017-2027.

Le projet s'inscrit dans un contexte de transition, à la suite du retrait de la MINUJUSTH le 15 octobre 2019. Il entend poursuivre une nouvelle approche tout en assurant une continuité pour certaines interventions stratégiques basée sur les leçons apprises pour une amélioration du système de la justice dans son ensemble.¹³ Il part du constat que de nombreux efforts et progrès ont déjà été faits en matière institutionnelle et afin de renforcer les capacités des magistrats, procureurs, avocats, greffiers, officiers de police judiciaire dans le secteur de la justice. Il s'appuie également

¹³ USAID/MINUSTAH, État des Lieux de l'Assistance légale en Haïti, Leçons apprises, juillet 2017.

sur les leçons apprises tirées de l'état des lieux de l'assistance légale en Haïti. Selon cette étude, les BAL et les autres projets d'assistance légale appuyés par la MINUSTAH et PROJUSTICE/USAID ont démontré leur capacité à assister les personnes les plus vulnérables, à contribuer à la libération de personnes détenues, et de manière générale à faciliter le fonctionnement d'un système judiciaire largement défaillant.¹⁴ Cet état des lieux a également mis en exergue l'impact des services d'assistance légale sur le fonctionnement du système judiciaire, notamment une plus grande diligence dans les délais de traitement des dossiers où interviennent les assistants légaux, et une meilleure communication entre les acteurs du système judiciaire. Toutefois, ce système n'était pas institutionnalisé et l'appui était fourni de manière *ad hoc*, sans garantie de durabilité, sans encadrement coordonné afin de garantir un service de qualité et sans cadre législatif, politique et stratégique. A présent ce cadre existe à travers l'entrée en vigueur de la loi sur l'assistance légale, prévoyant la mise en place d'un mécanisme de coordination, la mise en œuvre d'un plan opérationnel et est également prévu dans le plan d'action sur la détention préventive prolongée. L'étude recommande le transfert de l'appui à la gestion des BAL à l'équipe pays des Nations Unies (UNCT) et aux autres partenaires (JSSP/USAID), ce qui a été entamé à travers la mise en œuvre de programmes conjoints sur l'état de droit par la MINUSTAH suivie de la MINUJUSTH, en collaboration avec UNCT de 2016 à 2019.

Du point de vue stratégique et programmatique, l'étude recommande d'appuyer la mise en œuvre de la loi – adoptée depuis en 2018 – à travers l'allocation d'une dotation budgétaire progressive, l'appui à la mise en place d'un comité de coordination national de l'assistance légale (CNAL), à la formulation d'une politique d'assistance judiciaire permettant la priorisation de certains contentieux et de l'assistance à certaines catégories de bénéficiaires démunis, ainsi que l'appui à l'encadrement du fonctionnement des BAL. Ces interventions sont prévues dans le présent projet et constitueront des activités clés permettant la pérennisation et l'institutionnalisation des BAL, permettant à moyen et long terme le désengagement des partenaires internationaux et de l'équipe pays au profit des services étatiques et des partenaires.

Enfin parmi les leçons apprises, l'étude recommande de privilégier le recours à des avocats stagiaires ayant des obligations de prestations au profit des démunis (et des rémunérations modestes). Ainsi, pour les cas moins complexes, le recours à des « étudiants en droit finissants » fondés de pouvoir ou à d'autres parajuristes pourrait être privilégié, tout en assurant leur encadrement et formation. Et le recours à des avocats plus expérimentés pourrait être réservé soit pour encadrer les prestataires, soit pour intervenir dans certains dossiers plus complexes (appels, litiges stratégiques, ...), soit dans des dossiers bloqués malgré l'intervention des stagiaires (ex : détention préventive prolongée). A cet égard, et en conformité avec les directives du PBF, les programmes d'assistance légale présentent un énorme potentiel en matière de d'apprentissage et

¹⁴ Entre 2009 et 2016, les BAL soutenus par la MINUSTAH et les initiatives d'AL soutenues par PROJUSTICE auraient apporté une assistance à près de 50 000 justiciables démunis. Ces interventions auraient notamment contribué à la libération de plus de 15 000 personnes détenues et à la condamnation de plus de 2 700 personnes en détention préventive, dont un grand nombre en situation de détention préventive prolongée.

de formation des jeunes avocats, qui envisagent la participation aux BAL comme une véritable opportunité de développer leur pratique professionnelle.

L'assistance légale est une intervention clé dans le secteur de la justice dans la mesure où elle permet :

- De constituer des dossiers de qualité afin de répondre aux besoins des justiciables les plus vulnérables au moment l'introduction de ces dossiers dans le système judiciaire ;
- De débloquent des situations, en exerçant une pression sur le système judiciaire pour le traitement des cas de DPP.

Afin de faciliter la transition, une nouvelle mission politique spéciale, le Bureau intégré des Nations Unies (BINUH), a été créée par le Conseil de sécurité (résolution 2476). Le BINUH aura un mandat de bons offices et de conseil portant principalement sur le renforcement de la stabilité politique et de la bonne gouvernance, y compris l'état de droit, la préservation et la promotion d'un environnement pacifique et stable, notamment en facilitant un dialogue national inclusif entre les Haïtiens du point de vue sécuritaire et socio-économique, et la protection et la promotion des droits humains. Le BINUH sera également chargé d'accompagner le Gouvernement haïtien dans le renforcement du secteur de la justice, notamment en appuyant le Gouvernement, entre autres, pour l'adoption et l'application de textes fondamentaux visant à promouvoir la réforme du secteur de la justice, en poursuivant les efforts afin de réduire la détention préventive prolongée.

Le projet contribuera précisément à l'atteinte de l'objectif 3 (benchmark) de BINUH: « la police nationale, les services pénitentiaires, la justice et les institutions de lutte contre la corruption sont régis par des cadres juridiques et des cadres de gestion améliorés et contrôlés par des organes de supervision », ainsi qu'à l'objectif 4 : « les institutions publiques, en collaboration avec une institution nationale pour la promotion et la protection des droits de la personne (l'office de protection du citoyen), et les organisations de la société civile œuvrent à la protection et à la promotion des droits de la personne, des libertés fondamentales et des droits des femmes, s'assurent que ces droits et libertés sont respectés et veillent à ce que les auteurs de violations des droits de la personne répondent de leurs actes ».¹⁵ Dans le cadre du projet, les activités programmatiques seront mises en œuvre par le PNUD, UNICEF et ONU Femmes, et ces activités, et plus particulièrement les actions visant à la réforme pénale, bénéficieront du plaidoyer de haut niveau du leadership du BINUH. De même, afin de s'assurer de l'engagement des autorités concernées au plus haut niveau, le projet bénéficiera du rôle de plaidoyer et des bons offices du leadership de la mission afin de garantir la mise en œuvre effective des interventions stratégiques prévues et afin de soulever et de résoudre d'éventuels obstacles susceptibles d'entraver l'atteinte des résultats. Ainsi, il sera possible de tirer parti du plaidoyer du BINUH en faveur de l'adoption de lois clés avec le soutien que le projet apporte aux réformes législatives. De même, le plaidoyer

¹⁵ Dans sa résolution 2476 (2019), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de déterminer en partenariat avec le Gouvernement haïtien, la MINUJUSTH et l'équipe pays des Nations Unies, des objectifs stratégiques (benchmarks) assortis d'indicateurs aux fins de l'exécution des tâches assignées au BINUH. Ceux-ci sont inclus en Annexe 2 du Rapport du Secrétaire général S/2019/805.

du BINUH en faveur de l'augmentation de l'investissement public à l'appui du maintien et du développement des capacités de la Police Nationale d'Haïti (objectif 1, indicateur 1) sera renforcé grâce à l'appui de ce projet au recrutement de femmes dans les forces de police, l'unité genre et la brigade de protection de l'enfance. L'appui du projet aux services juridiques et à l'application de mesures de substitution à la détention sera complété par le plaidoyer du BINUH en faveur de la mise en œuvre du plan d'action national sur la détention provisoire. De plus, le conseil et le plaidoyer du BINUH sur les droits de l'homme auprès des autorités seront complétés par le soutien de ce projet aux détenteurs de droits eux-mêmes qui, grâce à ce projet, auront un meilleur accès à la justice et une autre capacité de protection de leurs droits.

Afin de faciliter la liaison entre le BINUH et le PNUD, l'agence lead du présent projet, l'équipe chargée de la réforme judiciaire (deux spécialistes des affaires judiciaires) au sein du BINUH travaillera en co-location avec le PNUD, tout en conseillant le leadership de la mission sur les points nécessitant un plaidoyer de haut niveau. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, cette équipe pourra fournir un appui conseil au PNUD afin de s'assurer de la complémentarité de l'approche programmatique avec les objectifs politiques de la mission. L'expertise de l'équipe pourra également être mise à profit, lorsqu'il s'agira d'appuyer les autorités dans le cadre de la mise en œuvre des interventions stratégiques prévues. En outre, les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs 3 et 4 définis dans le rapport du Secrétaire Général – y compris ceux relatifs à la mise en œuvre de la loi sur l'assistance légale et les progrès réalisés dans la réduction du taux de détention préventive prolongée – seront reflétés dans les rapports périodiques du Secrétaire Général, donnant ainsi une grande visibilité aux actions conjointes des agences impliquées dans ce projet et du BINUH. Du point de vue de la planification, un plan de travail conjoint entre le PNUD et le BINUH sera élaboré afin de déterminer les responsabilités et d'assurer la synergie et la complémentarité entre le mandat politique du BINUH et ce projet.

Le projet contribuera également à l'objectif de réduction de la violence communautaire, en assurant la prise en charge de services d'assistance légale dans le cas de contentieux générateurs de conflit. En outre, une collaboration sera assurée avec le projet CVR, également soumis pour financement et approbation au Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO), notamment en matière de réinsertion socioprofessionnelle des jeunes à risques identifiés par les services d'aide juridique dans les zones ciblées par le projet CVR (Martissant, la Saline et Cité Soleil).

Les acteurs clés visés par le projet incluent d'une part les institutions étatiques ayant un rôle dans le secteur de la justice, notamment le Ministère de la justice et de la sécurité publique (MJSP), le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), le Conseil National d'Assistance Légale (CNAL), la Fédération des barreaux d'Haïti, la Police nationale d'Haïti (PNH) (plus spécifiquement la police de proximité, la Direction de la Police Judiciaire, dont la Brigade de Protection des Mineurs, et l'Unité de Lutte contre les Crimes Sexuels), et l'Office de protection du citoyen (OPC), l'Institut du Bien Être Social et de Recherches (IBESR) et d'autre part des acteurs de la société civile dans ces domaines d'intervention, incluant entre autres les universités publiques et privées et les organisations offrant des services d'assistance légale à des groupes spécifiques.

Au regard de l'augmentation exponentielle des cas de COVID19 confirmés (2226 cas recensés au 1^{er} juin 2020 par le Ministère de la Santé Publique et de la Population) et de l'ampleur de la propagation de la maladie en niveau mondial, le contexte laisse présager une crise sanitaire aux possibles conséquences dramatiques pour Haïti étant donné la faiblesse des structures sanitaires du pays.

Depuis le 19 mars 2020, à la suite de l'annonce par le gouvernement haïtien de l'État d'urgence sanitaire, le pays vit sous le spectre d'une crise sanitaire, ceci compte tenu du niveau de précarité économique et des déficiences au niveau des infrastructures sanitaires et hospitalières en particulier. Cette situation risque d'avoir une incidence négative considérable sur l'offre en service de santé à la population et plus largement sur les conditions socio-économiques des populations les plus vulnérables. Les autorités haïtiennes ont annoncé des mesures de prévention et d'accompagnement en réponse à la pandémie. Toutefois, ces dispositions préventives (fermeture des établissements recevant du public, rotation du personnel, campagne de sensibilisation, couvre-feu, confinement etc.) visant à freiner la propagation du virus COVID19 peinent à être respectées. Cette situation crée un climat propice à la propagation du virus notamment au sein des communautés les plus vulnérables.

Alors que la pandémie du COVID-19 appelle, à l'échelle mondiale, à des politiques de confinement, la situation des personnes détenues représente un risque particulièrement important en Haïti, requérant l'attention urgente des institutions étatiques (la DAP, le MJSP, le CSPJ, la PNH en lice). En effet, la surpopulation des prisons (estimée à 327% avec un effectif de 10,551 au 24 avril 2020) les conditions de détention inappropriées, et la présence de personnes vulnérables sont des problématiques récurrentes et constituent une réelle menace sanitaire, sécuritaire et de respect des droits humains. Les normes internationales, incluant les recommandations de l'OMS pour la prévention et la lutte de la propagation du COVID-19 dans les prisons et autres lieux de détention, soulignent que les États doivent veiller à ce que les personnes en détention aient accès aux mêmes niveaux de soins de santé que ceux qui sont disponibles pour le reste de la population et que cela s'applique à toutes les personnes, indépendamment de leur citoyenneté, de leur nationalité ou de leur statut migratoire. Avec de fortes suspicions de cas de COVID-19 dans les centres de détention (pénitencier national en lice), l'intervention dans les prisons relève d'une urgence humanitaire.

Les détenus et le personnel pénitentiaire font, en Haïti, quotidiennement face à la promiscuité, l'insalubrité, la malnutrition, la propagation d'autres maladies contagieuses et le manque d'équipements d'hygiène et de soins de santé. Ceci augmente considérablement l'impact que pourrait avoir la pandémie dans les prisons et autres lieux de détention et représente un risque important de contamination. La Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) a publié un plan de contingence pour répondre à la crise du COVID-19 dans les prisons, incluant des mesures relatives aux visites, au nettoyage des cellules, l'aménagement d'espaces d'isolement et de quarantaine, et détaillant les besoins matériels, entres autres. Les mesures du plan de contingence doivent être renforcées par l'inclusion d'un plan de sensibilisation sur les droits humains à l'intention de la population carcérale, du personnel pénitentiaire, du personnel des autres lieux de détention tel que les gardes à vue, et de la population générale. Par ailleurs, le plan de

sensibilisation doit prendre en compte les mesures de prévention relativement aux besoins spécifiques des femmes détenues, du personnel féminin et des visiteuses.

La libération de certains détenus prévenus ou condamnés constitue une des options pour désengorger les prisons dans ce contexte de menace pandémique, surtout considérant le taux très élevé de 73% de personnes en détention préventive et donc présumées innocente (importance du critère de « légalité » dans la stratégie de décongestion/libération). Toutefois, ces actions doivent être associées à un mécanisme de limitation des « entrées » de nouveaux détenus dans les centres pénitentiaires. L'urgence du contexte nécessite des actions effectives en faveur du désengorgement des prisons accompagnées d'une communication claire sur les critères de libération en mobilisant les acteurs de la société civile ainsi que l'OPC.

Plusieurs mesures sont, d'ores et déjà, initiées pour décongestionner les prisons y compris des audiences présentielles (un décret a été soumis à la présidence fin mai 2020 afin de donner un cadre légal aux décisions de justice rendues par audiences virtuelles). La DAP a acheminé une liste de 806 détenus qui seraient éligibles pour être libérés au regard des 6 critères préalablement définis par le MJSP. Cette liste provient des registres des détenus de 17 prisons sur 18. Cependant l'effectif de cette liste reste encore très éloigné des projections du Comité de Suivi de la Chaîne Pénale qui espérait la libération probable de 5,000 détenus. Une seconde liste sera bientôt partagée avec 600 détenus qui pourraient être libérés via des audiences tenues par les différents tribunaux. Une 3^{ème} liste de détenus serait aussi en préparation et concerne ceux devant bénéficier de la grâce présidentielle. Une attention particulière sera aussi apportée pour désagréger ces listes par âge et par sexe, afin de prendre en compte les besoins et l'impact spécifique sur les femmes et les mineurs détenus.

Suite à la confirmation du premier cas de COVID-19 en Haïti, le Coordinateur Résident/DSRSG a chargé le PNUD et le BINUH de mettre en place un groupe de travail pour coordonner la réponse COVID-19 et le soutien aux prisons. Ce groupe de travail qui a pris corps le 20 mars et qui se réunit sur une fréquence hebdomadaire a pour mission de coordonner les efforts au sein de l'UNCT (ONU Femmes, OIM, UNICEF, PNUD en lice), ainsi qu'avec les partenaires financiers et techniques du groupe sectoriel Justice et État de droit (INL, JSSP, HTW). La DAP participe aux échanges et peut ainsi coordonner et optimiser les actions des acteurs en appui au secteur carcéral (mise en œuvre du plan de contingence, actions en faveur de la décongestion des prisons). Les recommandations de ce troisième résultat sont issues des échanges de ce groupe et des directives de la DAP et du CSPJ.

c) *Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :*

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité
--------------------------	--------------------	-------------------------------	---------------------------------

			avec la proposition actuelle
JSSP/USAID 2017-2021	USAID 2.55 Million	Appui au programme d'assistance légale Améliorer l'accès à la justice	Le présent projet sera mis en œuvre en étroite coopération avec JSSP à Port-au-Prince et au Cap Haïtien. En revanche, JSSP n'intervient pas aux Cayes (Sud) - contrairement au présent projet - mais intervient dans d'autres localités telles que Saint-Marc, Crois-des-Bouquets et Fort-Liberté.
ASFC Canada 2017-2022	Canada 5,45 Million	Projet AJULIH (appui à judiciarisation des cas de violations des droits humains, éducation citoyenne, mise en place d'un collectif d'avocats, plaidoyer etc.) Assistance légale	Le projet AJULIH cible les cas de violations des droits humains ayant impliqué la commission de crimes graves par les institutions de l'Etat, ce qui n'est pas l'objet du présent projet.
Renforcement de l'Etat de droit et de l'accès à la justice pour les victimes de VBG	MINUJUSTH US 3.4 Million Canada 2.9 Million UNICEF, OIM et ONU FEMMES	Programme Conjoint des Nations-Unies pour le Renforcement de l'Etat de Droit en Haïti (Phase II et III)	Fin du Programme Conjoint en octobre 2019. Le présent projet entend assurer une certaine continuité avec le Programme Conjoint et en particulier en ce qui concerne les

			besoins cruciaux de justice.
--	--	--	------------------------------

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) *Une brève description du contenu du projet – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).*

Le contexte de transition et l'évolution d'une approche axée sur le maintien de la paix à la consolidation de la paix représente une opportunité de priorisation des efforts sur le renforcement institutionnel à une vision plus large des besoins en matière de justice, en se basant sur les causes fondamentales des dysfonctionnements du système. Ainsi, le projet prévoit de prendre en considération la pluralité des acteurs judiciaires, formels et informels, pour identifier une nouvelle approche et stratégie d'intervention en vue de répondre aux besoins les plus cruciaux de la population en matière de justice. Le projet le fera par le biais d'interventions impliquant tous les acteurs judiciaires, permettant l'encadrement de la relation entre la justice formelle et informelle, la sensibilisation et formation à l'utilisation de méthodes non-pénales à la résolution de conflit et la réduction de la privation de liberté, ainsi que le renforcement des capacités de la société civile et des personnes vulnérables à faire valoir leurs droits.

Le projet est composé de deux grands résultats pour le rétablissement des liens de cohésion sociale et confiance de la population envers le système judiciaire, à savoir: 1) les populations vulnérables ont un meilleur accès aux services d'aide juridique et judiciaire à travers la mise en place du système national d'assistance légale, de cliniques juridiques fixes et mobiles, et le renforcement des organisations de la société civile et 2) la réduction du flux entrant de dossiers et le désengorgement du système judiciaire, associées à une capacité accrue des titulaires de droits à la justice permettant ainsi le faire valoir leurs droits permet un traitement plus efficace, équitable et adapté aux populations vulnérables au cours du processus judiciaire.

Résultat 1 : Les personnes vulnérables ont un meilleur accès à l'assistance juridique et judiciaire grâce à la mise en place d'un système national d'assistance juridique fourni d'une part par des services étatiques à travers les bureaux d'assistance légale, et d'autre part, par des acteurs de la société civile dont des cliniques juridiques et services mobiles impliquant les jeunes, ayant des compétences renforcées et travaillant de manière coordonnée.

Pour atteindre ce résultat, des interventions stratégiques seront mises en œuvre afin d'appuyer la mise en place et le fonctionnement du CNAL et des BAL, contribuant ainsi à la mise en place, pour la première fois, d'un système étatique d'aide légale gratuite au profit des personnes vulnérables dans le cadre et les conditions prévues par la loi sur l'assistance légale, et afin

d'appuyer l'inclusion de la société civile en tant qu'acteurs pouvant offrir des services d'aide juridique.

Produit 1.1 - Le CNAL est mis en place et opérationnel, et est outillé pour assurer la coordination et l'encadrement du fonctionnement des BAL.

Cela inclura notamment un appui au CNAL en vue de son opérationnalisation, incluant l'organisation interne, la planification stratégique, opérationnelle et financière pluriannuelle, plaidoyer/conseil pour l'élaboration d'une politique d'assistance légale au profit des personnes vulnérables et priorisant certains contentieux. Par ailleurs, un plaidoyer et appui seront assurés, notamment au MJSP et au CNAL pour l'intégration des besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de justice et pour une représentation équitable des femmes dans le CNAL.

Produit 1.2 - Les nouveaux BAL sont opérationnels et offrent des services d'aide juridique et judiciaire de qualité.

Il est notamment prévu d'appuyer la mise en place et l'opérationnalisation de trois nouveaux BAL, l'élaboration de modules de formation continue des BAL y compris un module de formation intégrant la perspective du genre, sous la coordination du CNAL, incluant un module sur le fonctionnement des BAL, et le traitement spécifique des personnes les plus vulnérables telles que définies par la loi sur l'assistance légale ; ainsi que la vulgarisation du rôle des BAL à travers l'élaboration de matériels de communication. Les bureaux d'assistance légale (BAL) offriront des services d'information, de conseil et d'aide juridique. Le soutien fourni par le projet au BAL diffère considérablement du soutien précédent car 1) il n'est pas exclusif aux affaires pénales et inclut les affaires civiles et administratives qui revêtent souvent une grande importance pour les familles et dans les communautés; (2) il s'étend à d'autres zones géographiques; (3) les BAL disposeront de l'appui de cliniques juridiques constituées d'avocats stagiaires; et mises en place à travers les universités; et (4) une collaboration sera établie entre les BAL, les cliniques juridiques et des organisations de la société civile fournissant déjà une assistance juridique à des groupes spécifiques. Ainsi, un des résultats principaux du projet sera d'élargir la disponibilité et le champ d'intervention de ces bureaux afin de mieux répondre aux besoins de la population. En outre, le projet offre un changement d'approche dans la formation des prestataires d'aide juridique, en mettant davantage l'accent sur les compétences psychosociales et sur la manière d'interagir avec les bénéficiaires des services qui sont souvent des personnes vulnérables ayant des besoins spécifiques.

Produit 1.3 - Les organisations de la société civile disposent des capacités techniques accrues pour renforcer leur offre juridique et leur collaboration avec les nouveaux BAL.

Il s'agira essentiellement d'apporter un appui à des acteurs largement sous-exploités jusqu'à présent, notamment les universités publiques et privées pour la création et l'opérationnalisation de cliniques juridiques fixes et mobiles proches des populations les plus vulnérables, en impliquant les étudiant(e)s et avocats-stagiaires et tenant compte de la spécificité des cas, tels que les cas de

VBG, ainsi qu'aux organisations de la société civile. Afin d'assurer le pont entre les BAL et les organisations/acteurs de la société civile impliqués, un mécanisme de coordination sera créé favorisant la coordination entre le système étatique et non-étatique, et leur implication dans le travail du comité de suivi de la chaîne pénale. Ce mécanisme de coordination permettra de régir les relations entre les systèmes de justice formelle et informelle, et statuera sur les cas pouvant être traités par des systèmes informels et ceux, par exemple les crimes à caractère sexuel, nécessitant un renvoi au système de justice formelle.

Produit 1.4 - Le personnel des nouveaux BAL, les parajuristes, les assistants juridiques et avocats stagiaires disposent des compétences et des capacités sur l'approche sociale pour offrir des services d'aide juridique et judiciaire.

Au préalable seront menées une étude sur l'état des lieux (mapping) et l'impact des formations passées sur l'aide légale, la médiation, et la protection des populations vulnérables dans le domaine de l'accès à la justice, ainsi qu'un état des lieux sur l'accès à la justice des femmes et des filles dans les deux zones géographiques d'intervention. Un appui sera fourni à l'élaboration de modules de formation sur les compétences sociales et l'approche de protection harmonisés pour les nouveaux BAL, les cliniques juridiques et les organisations de la société, et l'organisation de séances de travail et de formations. Ces modules comprendront un module sur les besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de justice, ainsi que sur les besoins spécifiques des enfants en matière de justice.

Produit 1.5 - Les BAL disposent d'une base de données, des rapports d'analyse des données et des enquêtes de perception permettant un débat informé sur les besoins de la population au niveau des services de justice.

Les interventions sous ce produit consisteront en un appui à la création et opérationnalisation d'un système de base de données harmonisé au sein des nouveaux BAL, des cliniques juridiques et des organisations de la société civile pour la collecte et le partage de données, désagrégé par genre, âge, statut social ; l'organisation d'un forum ou un débat national avec le MJSP, le personnel des BAL, les cliniques juridiques et la société civile au sens plus large sur les besoins de la population en matière d'accès à la justice. Ces activités seront accompagnées par le renforcement des capacités pour l'analyse de données et appui à la production de rapports basés sur ces données sur l'accès à la justice pour informer les politiques et les opérations des acteurs d'aide légale, incluant des recommandations spécifiques aux femmes et aux enfants, ainsi que la réalisation d'une étude auprès de la population haïtienne portant sur les besoins en matière de justice et sécurité, ainsi que le rôle, la pertinence et l'efficacité des tribunaux et autres mécanismes de résolution de conflits.

Résultat 2 : La réduction du flux entrant de dossiers et le désengorgement du système judiciaire de la justice, associés à une capacité accrue des titulaires de droits à faire valoir leurs droits permet un traitement plus efficace, équitable et adapté aux personnes vulnérables au cours du processus judiciaire.

Afin d'atteindre ce résultat, le présent projet se propose de mener des interventions ciblées contribuant à la mise en œuvre de l'axe trois du plan d'action sur la détention préventive prolongée, de renforcer les acteurs de la chaîne pénale, en particulier la police judiciaire, dans les processus de dépôt et de traitement des plaintes, et à la sensibilisation et la vulgarisation des droits à l'accès aux services, des droits de l'accusé et des rôles et responsabilités des acteurs dans le système de la justice pour la population

Produit 2.1 - L'ensemble des acteurs de la chaîne pénale et les organisations de la société civile sont mieux outillés et formés pour contribuer à l'axe trois du plan d'action sur la détention préventive prolongée en limitant le flux entrant de personnes placées en détention préventive par l'utilisation de mesures alternatives à la judiciarisation et à la détention.

Le projet interviendra au niveau des politiques pénales afin d'éviter le recours systématique à la judiciarisation et aux peines privatives de liberté en encourageant la réduction des poursuites pénales lorsque les conditions le permettent, du nombre et de la durée des détentions préventives et des gardes à vues et en encadrant les décisions du placement en détention.

Des alternatives à la détention et à la détention préventive sont prévues dans les projets de codes pénal et de procédure pénale, ainsi que des changements fondamentaux dans la qualification des infractions. Par conséquent, le projet prévoit d'engager un plaidoyer pour l'adoption de ces codes toujours en en attente au niveau du Parlement, et qui lesquels doivent remplacer les codes désuets en vigueur depuis 1835. En outre, une loi datant du 7 septembre 1961 offre la possibilité aux magistrats de prendre en priorité des mesures d'éducation non répressives à l'encontre des mineurs en conflit avec la loi. A ce titre, le mineur peut être remis à une personne de confiance ou en famille d'accueil, dans un centre de rééducation ou en liberté surveillée. Le projet de code de protection soumis au parlement haïtien depuis 2014 contient des dispositions légales qui permettent l'application d'autres alternatives à la poursuite et l'emprisonnement des mineurs. Ainsi, le projet appuiera le plaidoyer pour l'adoption du code de protection de l'enfant et pilotera les initiatives liées à la déjudiciarisation des enfants en conflit avec la loi, en travaillant avec les organisations qui renforcent les familles d'accueil et les acteurs sociaux du secteur de protection de l'enfant. Le projet s'inscrira dans un effort plus large de plaidoyer pour la réforme du secteur de la justice autant au niveau des partenaires techniques et financiers état de droit, qu'en étroite collaboration avec le BINUH pour la relance de la table sectorielle dans le secteur de la justice. En effet, plusieurs lois soumises au Parlement, tel que la loi organique du MJSP, la loi des parquets, de la PNH, et la loi pénitentiaire, doivent apporter des changements indispensables qui auront un impact important sur l'organisation du secteur. Ces activités de plaidoyer seront incluses dans un cadre logique intégré des Nations Unies, prenant en compte le rôle et le mandat du BINUH en tant que mission politique.

Le projet prévoit de travailler avec les institutions judiciaires et les organisations de la société civile pour privilégier les méthodes permettant le désengorgement des tribunaux et des prisons à travers la réduction des affaires portées devant la justice formelle. Le projet interviendra notamment auprès de la police nationale, qui est le point d'entrée dans la chaîne pénale. Un appui

technique est également prévu à la Brigade de protection de mineurs (BPM) afin d'assurer la meilleure protection des enfants suspectés d'avoir commis une infraction et de réprimer les auteurs de délit et crimes à l'encontre des mineurs. La BPM accompagne les structures publiques et non publiques de protection dans les activités de recherches et de réunification familiale. Les interventions consisteront également à outiller l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale et les organisations de la société civile pour contribuer à la mise en œuvre du plan d'action sur détention préventive prolongée en limitant le flux entrant de personnes placées en détention préventive par l'utilisation de mesures alternatives à la judiciarisation et à la détention. Cela inclura également l'appui à des actions de plaidoyer et de conseil en vue de l'adoption d'une directive encourageant les commissaires du gouvernement (parquets) à recourir davantage au principe d'appréciation de l'opportunité des poursuites.

L'objectif est de favoriser le traitement des affaires bénignes plus rapidement et/ou en dehors du système de justice formelle lorsque les conditions le permettent et ainsi alléger les tribunaux et les rendre plus efficaces dans le traitement des affaires plus graves. Cependant, la capacité du système judiciaire n'est toutefois qu'un côté de la médaille. Pour accroître la cohésion sociale, les citoyens doivent pouvoir revendiquer la protection de leurs droits au sein de la société. C'est la combinaison entre la légitimité des institutions et la protection des droits fondamentaux par le biais de ces institutions qui constitue l'ingrédient essentiel du lien social qui unit les citoyens. C'est pourquoi le projet cherche à habiliter les plus vulnérables dans leur quête de justice, autant en matière pénale, que civile, commerciale et administrative.

Produit 2.2 - Les populations les plus vulnérables bénéficient d'un accès accru au dépôt et d'un traitement diligent des plaintes sensibles au genre.

Une attention particulière sera aussi portée à l'importance de l'efficacité du dépôt et du traitement des plaintes pour les populations les plus vulnérables, incluant pour les femmes et les enfants victimes de violence sexuelle et basée sur le genre¹⁶. Le projet collaborera avec la cellule genre de la PNH, l'Unité de Lutte contre les Crimes Sexuels et la Brigade de Protection des Mineurs pour renforcer leurs capacités, et améliorer la coordination et la collaboration entre les deux entités, et interviendra pour une meilleure représentation des femmes au sein de la police et une meilleure implication des organisations de femmes pour le rapprochement des femmes et de la justice. Cet appui aux groupes vulnérables à travers les BAL et au renforcement de leur structure sur le long terme permettra d'assurer l'équité de traitement des différents groupes dans la société et à ces derniers d'apprécier la qualité des institutions et comprendre la confiance que les citoyens leur portent, à travers des jugements relatifs à la cohésion sociale. Il faut noter que ce projet couvrira les violences basées sur le genre en complémentarité avec le Spotlight qui couvrira les violences familiales faites aux femmes et aux filles. Alors que le premier projet mettait l'accent sur le

¹⁶ Adresser à la violence sexuelle est particulièrement pertinent. Selon l'Enquête de l'étude Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services en 2012 – page 16 : de 20102, près de trois femmes (sur dix (28 %) ont déclaré avoir subi) subissent des violences physiques à un moment quelconque de leur vie depuis l'âge de 15 ans.

plaidoyer et la sensibilisation, ce projet mettrait l'accent sur les mécanismes de dépôt et de traitement des plaintes et sur les thématiques de prise en charge des victimes.

Produit 2.3 - Les populations vulnérables sont informées et sensibilisées sur leurs droits, la réforme pénale, la nouvelle loi sur l'assistance légale, et la disponibilité et l'accès aux services d'aide légale

Enfin, une attention particulièrement sera apportée à la sensibilisation et la vulgarisation des droits à l'accès aux services, des droits de l'accusé et des rôles et responsabilités des acteurs dans le système de la justice pour la population. L'objectif est de renforcer les communautés et la société civile dans leur connaissance du système, leur capacité à le naviguer de manière informée, et dans leur capacité à revendiquer leurs droits. Le projet prévoit un appui ciblé pour la consultation de la population à travers un débat informé sur la nature des besoins de la population, et la mise en place d'un système harmonisé de collecte de données qui informera les décisions institutionnelles, l'objectif étant de réparer le lien entre la population et les institutions étatiques en créant un moyen de communication.

Résultat 3 : Le renforcement du secteur carcéral et judiciaire dans la réponse au COVID-19 contribue à l'effort de cohésion sociale et de consolidation de la paix

L'atteinte de ce résultat passe par la mise en œuvre d'interventions stratégiques dans le but d'appuyer l'opérationnalisation du plan de contingence de la DAP en réponse au COVID-19 contribuant la préparation et la mise en place d'espaces dans chaque prison pour la prise en charge des cas suspects et confirmés de COVID-19 parmi les détenus, de favoriser aussi la réintégration des prisonnier-e-s libéré-e-s dans la communauté incluant un soutien psychosocial et médical et enfin, d'accélérer les contrôles judiciaires et la libération de détenu-e-s dans le contexte de l'urgence de la pandémie.

Produit 3.1 : La mise en œuvre du plan de contingence de la DAP contribue au respect des droits de l'homme dans la réponse au COVID-19

Par ce produit, le projet entend fournir un appui à la DAP pour l'opérationnalisation de son plan de contingence COVID-19. Cet appui passe par le renforcement du système sanitaire en milieu carcéral, la promotion des droits humains des détenu(e)s et l'appui technique à la DAP pour la planification stratégique et la coordination multipartenaire.

Produit 3.2 : Le processus d'accompagnement individuel des prisonniers libérés facilite l'intégration dans la communauté d'origine pour un renforcement de la cohésion sociale

Il est prévu de soutenir la réinsertion sociale des prisonniers libérés afin de favoriser leur intégration dans la communauté (aide au transport, communication, besoins de base etc.) tout en assurant un soutien psychosocial et médical. Cet appui sera réalisé à travers la mise à disposition de support tels que moyens de transports, communication, kits hygiène à la DAP. Aussi, il est planifié d'assurer le suivi psychosocial et médical des détenus libérés ainsi que d'élaborer le plan de communication pour accompagner la libération des détenus.

Produit 3.3 : La DAP bénéficie d'une assistance ciblée pour décongestionner les prisons et renforcer l'assistance légale aux prisonniers les plus vulnérables pour une meilleure équité dans l'accès à la justice

Cette action propose la mise en place de procédures alternatives et innovantes en dotant le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) de fourniture logistique et d'équipements techniques facilitant des sessions de vidéoconférence et d'audiences virtuelles. Le projet équipera les centres carcéraux à forte population carcérale pour les audiences présentielle tout en permettant à des expert-e-s de dispenser une assistance légale. Aussi, il est prévu de fournir une assistance technique et de conduire un plaidoyer auprès de la PNH et des acteurs judiciaires concernés pour la limitation du flux entrant/décisions de placement en détention, particulièrement en détention préventive.

- b) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.

Si aide légale est fourni aux personnes vulnérables grâce à une assistance de qualité offerte par BAL, coordonnée et supervisée par le CNAL, en coopération avec des organisations de la société civile dotées d'une capacité technique et sociale accrue pour fournir une assistance judiciaire ; et

Si le recours à des modes alternatifs de règlement des litiges et de détention est renforcé par des systèmes de justice formels et informels, en combinaison avec une capacité accrue des titulaires de droits à faire valoir leurs droits, qui plus est dans le contexte de pandémie de COVID19 où la situation des plus vulnérables, des détenus en lice, est exacerbée ;

Alors les personnes vulnérables bénéficieront d'un meilleur accès à la justice et les institutions judiciaires seront en mesure de répondre aux besoins de justice essentiels ; favorisant ainsi la cohésion sociale.

Car l'aide judiciaire aux plus vulnérables et l'application de mesures alternatives à la détention et aux procédures judiciaires conduiront à la décongestion du système de justice en permettant le traitement et le détournement d'affaires vers les tribunaux et les prisons ; et

Car une représentation juridique adéquate et une sensibilisation accrue aux droits des groupes vulnérables, ainsi que le recours à des mesures moins répressives par les institutions de justice pénale, amélioreront l'efficacité et l'équité des processus judiciaires.

- c) *Cadre des résultats du projet, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.*

[Voir annexe]

- d) *Le ciblage des bénéficiaires et le ciblage géographique du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.*

Le projet se concentrera principalement sur deux zones géographiques clés d'Haïti dont Port-au-Prince et les Cayes (dans le cadre du premier et du second résultats et l'ensemble du territoire national pour le dernier résultat), comptant parmi les zones clés à cibler en matière de demande de justice de la population, notamment d'après les données statistiques sur la population carcérale du MJSP. En effet, le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique en Haïti détermine sa stratégie d'intervention dans le secteur de la justice au niveau des régions en fonction des données se rapportant à la population carcérale. En septembre 2019, le nombre de détenus en attente de jugement était de 3 181 à Port-au-Prince et de 552 à Cayes. Ils comptent également parmi ceux qui ont le taux le plus élevé de prévenus, avec seulement 11% de la population totale condamnée à Port-au-Prince et 15% aux Cayes.¹⁷ La population carcérale dépasse largement les capacités des prisons de ces régions, ce qui rend les conditions de détention inhumaines. Dans la juridiction de Port-au-Prince se trouve, entre autres, le Pénitencier National et la prison civile pour femmes de Cabaret. Considéré comme le plus grand centre carcéral du pays, le Pénitencier National a une capacité de 778 détenus mais a une population d'environ 3600 personnes, soit plus de 4.5 fois sa capacité. Le rapport sur les droits de l'homme des Nations-Unies décrit une réalité basée sur des cas de décès élevés, la malnutrition, un surpeuplement des cellules, l'absence de loisirs, le manque d'hygiène dans ce centre carcéral.¹⁸ La Prison civile des Cayes a une capacité de 400 détenus, mais a une population approximative de 700 détenus, soit 1.75 fois sa capacité. L'approche préventive

¹⁷ Statistiques Carcérales de PNH du 12 septembre 2019

¹⁸ ONU, Rapport 2018 sur les droits de l'homme – HAÏTI, p. 4, 2018

du projet a pour but d'avoir un impact sur ces taux élevés de détention préventive prolongée et de surpopulation carcérale de ces deux juridictions principalement ciblées par le projet. Dans le cadre des interventions prévues dans le troisième résultat du projet, une attention sera portée aux prisons et autres centres de détention priorités dans le plan de contingence de la DAP. Ainsi, le projet pourra adresser la situation des 10,738 détenus recensés en juin 2020 incluant 345 femmes, 129 mineurs garçons et 6 mineurs filles.

D'un autre côté, dans l'ensemble, le nombre de prévenus en détention provisoire dans la juridiction de Port-au-Prince a baissé de 14 % depuis octobre 2017¹⁹ en partie grâce à l'appui fourni par la MINUJUSTH et du Programme Conjoint État de Droit, qui devraient se poursuivre dans le but de consolider les acquis et de continuer à diminuer le taux de détention préventive prolongée.

Pour la juridiction de Port-au-Prince, le tableau est sombre en termes de délinquance, de privation de droits socio-économiques, de crimes perpétrés sur des membres de la population et le développement des gangs. Les deux tiers de ces homicides ont été enregistrés dans le département de l'Ouest, où la criminalité en bande est la plus importante. La juridiction des Cayes est également touchée avec des récents actes de violence enregistrés ces derniers mois en lien avec l'insécurité dans cette commune. Il devrait aussi être noté que Les Cayes représente la juridiction la plus densément peuplée du département du Sud, ce qui relève d'une grande importance au niveau des résultats recherchés par le projet de rendre les services d'assistance légale accessibles à un plus grand nombre de justiciables possible.

Cela démontre que les deux juridictions méritent une attention particulière en termes de prise en charge des victimes et de besoin de protection, et d'accompagnement des détenus.

Par ailleurs, les agences partenaires tels que UNICEF et ONU Femmes ont déjà des activités dans ces zones. Le projet, à travers ce choix géographique, compte rechercher les opportunités de synergie dans la mise en œuvre et l'opérationnalisation des activités avec d'autres projets du PBF tels que le projet CVR. L'UNICEF mettra aussi en œuvre certaines activités du projet au Cap-Haïtien. Il existe des tribunaux pour enfants dans les trois zones géographiques identifiées et l'UNICEF a pour but de travailler avec les cellules départementales de la Brigade de Protection des Mineurs (BPM) dans ces trois zones.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) *Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.*

¹⁹ Rapport du Secrétaire Général (S/2019/805) Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
PNUD (chef de file)	USD 22,000,000	Canada, Japan, EU, KOICA, PBF, USA, Chile, Brazil	Port-au-Prince, Port-de-Paix, Jérémie, Port-Salut, Thiotte, Les Cayes, Cap Haïtien	213	Patrice Laventure Claudia Bonifay Adeline Carrier
UNICEF	USD 34,700,000	Canada, Japan, EU, USA, World Bank, CERF	Port-au-Prince, Cayes, Cap Haïtien, Gonaïves et Hinche	100 (total) ; 91 à Port au Prince, 3 aux Cayes, 2 aux Gonaïves, 2 à Hinche et 2 au Cap Haïtien 22 dont 4 affectés aux bureaux sur le terrain	Claude Mane Das (Port au Prince) Jennifer Melton (Port au Prince) Jean Guerson Alexandre (Cayes)
ONU FEMMES	USD 6 Million	MINUJUSTH, Canada, Norvège, PBF, Suède	Port-au-Prince, Jérémie, Les Cayes	22 dont 4 affectés aux bureaux sur le terrain	Nadège Beauvil

- b) ***Gestion du projet et coordination*** – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez ***l'annexe C*** : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

Ce projet sera mise en œuvre par trois agences du Système des Nations-Unies (PNUD, UNICEF, ONU FEMMES) en collaboration avec le BINUH (composantes Justice et Police/Affaires pénitentiaires), le MJSP, la PNH, la DCPJ, la DAP, l'IBESR, l'OPC, la Fédération des Barreaux et les principaux acteurs de la société civile œuvrant pour le renforcement de l'Etat de Droit en Haïti tels que les universités publiques et privées, les associations de professionnels du droit etc. Chacune des Agences des Nations Unies recevra directement le montant du budget y afférant et sera ainsi responsable de l'établissement des partenariats opérationnels pour la mise en œuvre des activités.

La mise en œuvre du présent projet, à l'instar des autres projets relevant du PBF, sera supervisée et coordonnée par le Comité d'orientation stratégique (COS) de l'UNDAF, co-présidé par le Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE) et le Coordonnateur résident. Celui-ci sera appuyé par le Comité de pilotage de l'UNDAF (CoPil). Le COS sera l'organe de gouvernance des projets du PBF qui assurera la supervision stratégique du portefeuille du PBF et endossera les nouveaux projets, avec l'appui du CoPil.

En outre, le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR), à travers le secrétariat du PBF, aura comme fonction d'appuyer le COS et le CoPil dans leur rôle d'orientation stratégique, de même que les agences récipiendaires et leurs partenaires d'exécution, dans l'atteinte des résultats des projets. Le Secrétariat du PBF veillera, en particulier, à la synergie des interventions sur le terrain et contribuera à la mobilisation de ressources additionnelles auprès de bailleurs potentiels afin d'accélérer le processus de consolidation de la paix. Pour les tâches liées aux obligations de gestion financière du projet (revue des rapports narratifs et financiers annuels, approbation des Plan de Travail Annuels, des Plans Annuels de Suivi et Évaluation Annuels et des rapports des évaluations, révision budgétaire), le CoPil de l'UNDAF, composé du personnel du BCR et du MPCE aura la seule autorité.

Le Secrétariat du PBF assurera le Secrétariat du COS, et appuiera également le CoPil, notamment en (i) assurant que celui-ci puisse remplir son rôle de gestion et de contrôle-qualité à travers la coordination et le soutien du Secrétariat ainsi qu'à travers des systèmes d'alerte précoce pour identifier et répondre à tout type de problème de nature à entraver la mise en œuvre effective des projets PBF conformément au Plan de Travail Annuel ; (ii) servant d'interface entre les entités de prise de décision (COS, Bureau pour la Consolidation de la Paix au siège - PBSO) et les agences récipiendaires; (iii) fournissant une assurance-qualité du soutien du PBF ; (iv) assurant que les questions du genre soient intégrées de manière transversale dans les interventions du PBF ; et (v) entreprenant et facilitant la coordination et le suivi-évaluation du portefeuille des projets PBF.

La gestion globale ainsi que la coordination technique du projet relèvent de la responsabilité du PNUD en tant que chef de file de l'initiative, ce qui implique notamment le suivi auprès du Système des Nations Unies, la consolidation des plans de travail et la production périodique des rapports techniques et financiers à présenter notamment au COS et au CoPil. À cet effet, une unité opérationnelle sera en charge de la gestion du projet, comprenant :

- Un directeur national du projet (20%)
- Deux experts en justice dont un expert national (20%)
- Un expert national en suivi et évaluation (20%)
- Deux assistants administratifs (20%)
- Deux chauffeurs (20%)

Dans l'esprit de l'intégration, cette unité bénéficiera également de l'appui de deux spécialistes des affaires judiciaires (national et international) membre du personnel du BINUH. Elle sera mise en

place sous le leadership du PNUD afin de coordonner les actions des deux agences des Nations Unies. En ce sens, et afin de garantir la cohérence des interventions, le directeur national du projet travaillera étroitement avec les points focaux désignés par les autres agences et institutions impliquées dans la mise en œuvre du projet (UNICEF, ONU FEMMES et BINUH) et avec les structures institutionnelles nationales impliquées. Cette unité opérationnelle sera appuyée par le Chef d'Unité Gouvernance du PNUD pour assurer le contrôle qualité. Le Groupe de l'Effet 5 de l'UNDAF inclura (au moins) sur une base trimestrielle la coordination des projets PBF y compris du présent projet dans son ordre du jour. A chacune des réunions auxquelles les projets PBF seront inclus à l'ordre du jour, l'Unité de coordination technique et opérationnelle du PNUD veillera à ce que le Groupe de l'Effet 5 invite les partenaires des projets PBF concernés, notamment le point focal du MPCE ainsi que le point focal du MJSP au niveau technique, ainsi que d'autres partenaires éventuels selon les besoins de coordination du projet PBF. Lors de ces réunions trimestrielles, l'unité opérationnelle rendra compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet PBF, ainsi que de tout problème entravant sa mise en œuvre effective.

- c) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
<u>Au niveau de la sécurité.</u> Les manifestations et autres modifications de la situation en matière de sécurité rendent la mise en œuvre des projets difficile.	Haute	Moyen	L'expérience montre jusqu'à présent que ce changement dans la situation en matière de sécurité est sporadique. Les équipes de mise en œuvre ont déjà une expérience considérable de la navigation dans l'environnement de sécurité en mutation en Haïti, notamment grâce à la flexibilité de la planification et à une adaptation constante.
<u>Au niveau managérial</u> Faible engagement au niveau du bénéficiaire et fort taux d'instabilité dans l'administration publique	Moyenne	Moyen	Le projet prévoit identifier des points focaux pouvant aider à mitiger le risque élevé de rotation du personnel au niveau du bénéficiaire.

<p><u>Au niveau managérial</u> Manque de clarté de la part des acteurs concernés par rapport à la nature et des objectifs du projet</p>	Faible	Moyen	Le projet s'assurera de mettre l'accent sur la présentation du projet et de ses objectifs dès la phase de démarrage et tout au long de sa mise en œuvre, ainsi que de la collaboration attendue par les institutions nationales
<p><u>Au niveau politique</u> Faible engagement des autorités dans le projet</p>	Faible	Haut	Le projet a effectué une série de consultations avec les partenaires gouvernementaux, qui ont approuvé le projet et se sont engagés à contribuer et collaborer en tant que partenaires clés. Le projet a été approuvé par les autorités nationales et par le conseiller principal du Ministère de la Justice, qui sera impliqué dans les réunions périodiques du comité de pilotage et du Groupe ISF.
<p><u>Au niveau politique</u> Faible engagement du MJSP dans la mise en œuvre du système national d'assistance légale selon la loi adoptée en octobre 2018</p>	Faible : Le gouvernement a exprimé sa volonté politique de mettre en œuvre la loi de 2018 sur l'aide judiciaire et est le comité ad hoc est déjà avancé dans les travaux préparatoires, en établissant un calendrier de mise en place des BALs dans 7 juridictions à partir de février 2020, en nommant le Directeur Général du CNAL, en élaborant les règlements d'application de la loi sur l'assistance légale et en allouant une enveloppe	Haut	<p>Le PNUD participe aux rencontres du comité ad hoc sur l'opérationnalisation du système national d'assistance légale et a contribué à l'élaboration des règlements d'application de la loi sur l'assistance légale. Ces actions permettent de maintenir l'engagement du gouvernement et la collaboration avec le PNUD.</p> <p>Le mandat du BINUH inclut le plaidoyer pour l'engagement continu du gouvernement dans la mise en œuvre de la loi sur l'assistance légale.</p>

	budgétaire de 20 millions de gourdes haïtiennes pour la mise en place de 7 nouveaux BALs.		
<u>Au niveau environnemental</u> Impact d'une nouvelle catastrophe naturelle sur les priorités de la contrepartie nationale	Faible		Le projet assurera une communication sur une base régulière et un engagement continu avec les partenaires pour leur compréhension de la pertinence du projet. L'impact d'une catastrophe naturelle sur les populations les plus vulnérables pourrait augmenter leur besoin d'assistance juridique et judiciaire qui sont couverts dans ce projet, ainsi que l'emphase sur les alternatives à la judiciarisation des conflits, et rendre l'approche non-répressive des institutions judiciaires dans les cas pénaux encore plus importante.

d) **Suivi / évaluation** – *Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.*

Le suivi et l'évaluation jouera un important rôle tout au cours du cycle d'implémentation du projet afin de garantir son succès et sera exécuté conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD. Le projet prévoit de réserver une partie conséquente du budget (7%) aux activités de suivi, évaluation et communication. En plus, il compte recruter un expert national qui aura pour tâche de coordonner et exécuter les activités de suivi et évaluation.

Plan de suivi et d'évaluation

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue
--------------------------	--------------	------------------	----------------------

Établissement d'une base de référence	Grâce à la collecte et à l'analyse de données, obtenir une compréhension globale de la situation dans le pays au début du programme par rapport à ses indicateurs.	Début du projet	<p>Examen documentaire des rapports et de la documentation pertinents.</p> <p>Le PNUD prépare actuellement une cartographie à l'échelle nationale des acteurs de la sécurité et de la justice, de leurs relations avec les détenteurs de droits et des besoins de justice essentiels. Cette étude devrait être menée à partir de début de 2020 et fournira une grande partie des données et informations servant de base à la détermination des niveaux de référence de ce projet.</p>
Suivre les progrès vers les résultats	<p>Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès dans la mise en œuvre des activités, la fourniture des livrables attendus et leur contribution à la réalisation des effets.</p> <p>Aussi, il aidera à mieux juger de la pertinence de la théorie du changement du projet dans le but d'une éventuelle révision.</p>	À moyen terme et à la fin, ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	<p>L'approche gestion axée sur les résultats (GAR) sera utilisée comme mécanisme devant faciliter sur une base régulière la collecte, le traitement et l'analyse des données intègres nécessaires à la mesure des progrès réalisés</p> <p>Des indicateurs de performance et d'impact sont développés dans la matrice du Cadre Logique fournit dans l'Annexe B incluant les moyens de vérification correspondants. Ces instruments constitueront le socle sur lequel sera construit le système de Suivi et Évaluation du projet. Un plan annuel de suivi et d'évaluation y sera extrait et sera présenté et finalisé conjointement lors du rapport de démarrage du projet. Ce plan suivra un réglage collectif minutieux des indicateurs, des moyens de vérification et la délimitation complète des responsabilités de S&E de l'équipe du projet. Il prendra en compte : les réunions régulières de l'unité de gestion ; le rapport de progrès et le rapport final ; et les ateliers de systématisation permettant de tirer les leçons apprises.</p> <p>Les activités de suivi consisteront en :</p> <p>a) Des visites conjointes et régulières sur les lieux d'exécution du projet pour vérifier entre autres les avancements du projets et l'accomplissement des cibles fixés dans le cadre logique, ces visites permettront notamment de recueillir des informations auprès des tous les acteurs de la justice, formels et informels ainsi que des groupes bénéficiaires, en particulier des groupes</p>

			<p>vulnérables, sur l'impact du programme; des rapports d'activités ; l'établissement de rapports périodiques d'avancement ; la documentation de bonnes pratiques et activités innovantes au cours de la mise en œuvre du projet ; et la recherche de synergie entre les différentes composantes du projet et avec d'autres interventions œuvrant sur la même thématique ou sur le même espace géographique.</p> <p>b) Des enquêtes de perception avec le grand public sur la qualité et de l'accessibilité des services d'aide juridique, la cohésion sociale seront menées au cours du projet.</p> <p>Une évaluation finale externe permettra de vérifier l'efficacité, l'efficience, la pertinence, l'impact et la durabilité du projet. Un document de capitalisation de l'expérience permettra de tirer les leçons apprises de l'initiative et de dresser des recommandations précises dirigées aux autorités nationales pour renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des armes à feu et les munitions en Haïti. En ce sens, les indicateurs inclus dans le cadre logique du document de projet serviront de référence.</p>
Suivre et gérer les risques	<p>Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus.</p> <p>Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques (voir notamment chapitre III c). Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.</p>	Trimestrielle	<p>La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.</p> <p>Une évaluation finale externe permettra de vérifier l'efficacité, l'efficience, la pertinence, l'impact et la durabilité du projet. Un document de capitalisation de l'expérience permettra de tirer les leçons apprises de l'initiative et de dresser des recommandations précises dirigées aux autorités nationales pour renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des armes à feu et les munitions en Haïti. En ce sens, les indicateurs inclus dans le cadre logique du document de projet en Annex B serviront de référence.</p>

Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Moyen terme	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Moyen terme	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Moyen terme	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Moyen terme et à la fin du projet (rapport final)	

Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	À préciser (au moins annuelle)	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.
--------------------------------------	--	--------------------------------	---

Par ailleurs, le BCR, à travers le Secrétariat du PBF, appuiera le COS et le CoPil en fournissant une assurance-qualité du soutien du PBF, et en assurant et facilitant la coordination et le suivi-évaluation du portefeuille des projets PBF, y compris du présent projet.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?

Le projet se base sur les expériences et les leçons apprises du Programme Conjoint État de Droit, mis en œuvre successivement par la MINUSTAH et la MINUJUSTH en collaboration avec le PNUD, ONU Femmes et UNICEF pour préserver les acquis, assurer une continuité, tout en adoptant les approches innovantes. Les consultations menées avec les partenaires étatiques et de la société civile ont confirmé leur soutien à l'approche adoptée par le projet ainsi que leur volonté d'engagement. Dans le contexte politique actuel, depuis l'adoption de la loi sur l'assistance légale en 2018, le budget pour l'année fiscale 2019-2020 n'a pas pu être voté, et il n'y a conséquemment

pas de ligne budgétaire spécifique prévue pour la mise en place du CNAL jusqu'à ce jour. L'un des volets du Programme Conjoint État de Droit avec le concours de la MINUJUSTH et du PNUD vise précisément à appuyer l'élaboration des normes de procédure et de l'organisation interne du CNAL.

Le présent projet assurera une continuité à ces activités clé compte tenu du contexte d'instabilité politique, et du départ de la MINUJUSTH. Les consultations ont confirmé que le soutien aux BAL et un appui continu et renforcé à la mise en place du CNAL sont essentiels pour opérationnaliser la loi sur l'assistance légale. Cependant, il est prévu que le gouvernement puisse en assurer la continuité une fois la situation régularisée. En soutenant la création et la mise en service de la CNAL et des BAL, le projet joue un rôle fondamental dans la concrétisation de la loi sur l'aide judiciaire. À son tour, la mise en œuvre de la loi et le travail de la CNAL visant à assurer un cadre stratégique et administratif solide pour les BAL, y compris l'allocation de ressources, contribueront à la durabilité du système d'aide judiciaire. En outre, au cours du projet, les partenaires travailleront avec le BINUH, qui plaidera en faveur de l'allocation du soutien budgétaire nécessaire à la mise en place du système d'aide judiciaire dans les 18 juridictions du pays, ceci afin de garantir davantage sa durabilité.

Ces consultations ont aussi démontré le besoin de formalisation et d'encadrement d'une pratique déjà existante d'utilisation de méthodes alternatives à la résolution de conflit. Cette pratique s'appuie sur la législation permettant sous certaines conditions la conciliation et la médiation des affaires civiles et sur le principe de l'opportunité des poursuites dont dispose le parquet. Toutefois, celle-ci nécessiterait un cadre juridique ou une disposition réglementaire qui permette non seulement à promouvoir le recours à ces mesures alternatives, mais aussi d'encadrer cette pratique conformément aux normes et standards internationaux applicables. Le projet a pu identifier à travers le groupe sectoriel des partenaires techniques et financiers dans le secteur de l'état de droit, la phase d'élaboration de projet, et les consultations les initiatives déjà existantes ou passées auxquelles le projet fournira un appui complémentaire. Le projet prévoit une étude qui permettra d'approfondir la compréhension de l'impact de ces initiatives afin de mieux informer les interventions du projet, d'améliorer la coordination et la collaboration avec les partenaires techniques et financiers et d'identifier les opportunités de pérennisation. En recourant davantage aux mesures alternatives pour résoudre les conflits, le système d'aide judiciaire sera moins sollicité, pour rendre l'assistance juridique plus durable et les cours et tribunaux seront désengorgés afin de concentrer leurs efforts sur le traitement des affaires plus complexes.

Le projet prévoit d'inclure de nouveaux acteurs dans les efforts d'amélioration de l'accès à la justice pour les populations plus vulnérables. L'inclusion des universités et de la société civile au sens plus large, par exemple, s'inscrit dans un effort de pérennisation des services offerts à la population pour l'assistance juridique et judiciaire, car en élargissant le cadre formel dans lequel différents types d'acteurs formés et capables peuvent fournir de l'assistance légale, des mécanismes autre que l'État seront rendus fonctionnels. Par ailleurs, le projet permettra de contribuer à la formation des avocats-stagiaires et étudiant(e)s, en renforçant leur apprentissage par la pratique selon la pédagogie « *apprendre en faisant* ». Ainsi par la pérennisation des cliniques

juridiques, de nouvelles générations de praticiens du droit et futurs magistrats seront formés sur la prise en compte des besoins des personnes vulnérables.

Dans le cadre des différentes plateformes de coordination (groupe des partenaires techniques et financiers État de Droit administré par le PNUD et groupe de l'UNCT/PTF sur la sécurité et les prisons établi dans le contexte de COVID19 administré par le PNUD/BINUH), les résultats du projet « Accès à la justice » sont régulièrement présentés, permettant une coopération optimale entre les acteurs ainsi qu'une mise à l'échelle (pour exemple avec JSSP dans le cadre de la mise en place des Bureaux d'Assistance Légale) mais aussi dans la perspective de mobilisation de ressources additionnelles en faveur du renforcement de l'accès à la justice pour les plus vulnérables.

Dans le cadre des actions conduites par l'UNICEF, des interventions régulières seront faites dans les universités pour discuter de la problématique de la prise en charge des mineurs en conflit avec la loi, la plateforme d'échanges sur la justice des mineurs sera redynamisée et l'UNICEF assurera que les partenaires clés de la protection inscriront dans leur programme annuel budgétisé des actions qui touchent directement et/ou indirectement la justice des mineurs. Des articles de journaux, des posts et sondages sont réalisés et publiés pour assurer la visibilité du projet. L'UNICEF ne manquera pas dans les interventions publiques à l'occasion des commémorations et/ou invitation de notifier aux acteurs et décideurs les avancées significatives, les leçons apprises et les défis à surmonter.

IV. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money). Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Le décaissement des fonds sera organisé en 3 tranches (première tranche pour un total de 1,750,000 US\$ la seconde tranche pour un total de 1,375,000 US\$ et la troisième tranche pour un total de 1,375,000 US\$).

PNUD : Le coût des activités programmatiques s'élève à **2,045,065 US\$ sur 2,890,000 US\$, soit 70,76% du budget total.** Les fonds restants sont attribués aux coûts du personnel, du suivi et

évaluation, ainsi qu'aux coûts indirects. Le budget attribué aux activités programmatiques viendra dans un premier temps en appui à la mise en place du Conseil National pour l'Assistance Légale, incluant la planification stratégique, l'organisation interne et financière, ainsi qu'à l'opérationnalisation de ce conseil à travers l'accompagnement d'experts techniques. Un appui sera par la suite fourni pour la mise en place de Bureaux d'Assistance Légale et de cliniques juridiques, tant au niveau logistique et opérationnel, qu'au niveau de l'élaboration de modules de formation pour le personnel de ces structures. Ces modules seront aussi produits et distribués à l'échelle nationale à travers le CNAL. Un financement sera aussi alloué sous forme de subventions à des organisations de la société civile pour leurs activités en tant que fournisseurs d'assistance légale, et sous forme d'accompagnement pour leur inclusion dans les formations ciblant le personnel des BAL et des cliniques juridiques. Pour alimenter ces activités par des données probantes, le PNUD planifie de réaliser deux études, l'une sur l'état de lieux des formations passées et de leur impact, pour mieux informer la planification des formations intégrées dans ce projet, et la seconde qui sera réalisée auprès de la population haïtienne portant sur leurs besoins en matière de justice, incluant une étude de perception. Cette dernière servira aussi de « baseline » ou étude de base pour l'exercice de suivi et évaluation des activités du projet. Ces deux études seront utiles pour toutes les agences partenaires du projet. Les activités du premier résultat 1 s'élèvent à 833,000 USD alors que les fonds du deuxième résultat (186,000 USD) sont alloués en partie au plaidoyer pour la réforme législative et pour une politique d'assistance légale ayant un impact direct sur le projet, notamment pour les mesures alternatives à la détention préventive et à la détention, ainsi que les mécanismes de résolution de conflit pacifiques. Ce second volet inclut aussi un appui aux mécanismes de coordination de la chaîne pénale, des formations auprès de la PNH sur la déjudiciarisation, les compétences techniques et sociales liées à la résolution de conflit et la qualification des cas, ainsi que des forums regroupant ces acteurs et la société civile pour un dialogue sur les enjeux en matière de justice et d'assistance légale. Pour la bonne participation informée de la société civile dans les forums et pour le renforcement de ses capacités pour le plaidoyer, le budget du PNUD alloué au Résultat 2 prévoit enfin un appui technique et logistique à l'Office de Protection du Citoyen pour la sensibilisation de la population sur les droits de l'accusé, la réforme pénale, la nouvelle loi sur l'assistance légale, et le rôle et les responsabilités des nouveaux BAL, des cliniques juridiques et organisations. Les fonds alloués au résultat 2 se concentrent alors principalement sur le plaidoyer de la réforme législative, la formation de la PNH et la sensibilisation, et seront fortement soutenus par les fonds programmatiques des agences partenaires du PNUD dans ce projet, c'est-à-dire ONU Femmes et UNICEF, qui se concentrent principalement sur les activités liées à ce résultat. 198,500 US\$ seront alloués, dans le cadre du résultat trois, à la mise en œuvre du plan de contingence de la DAP en réponse au COVID19 (dotation d'équipements pour la gestion sanitaire de la pandémie, assistance technique) alors que 175, 215 US\$ seront consacrés aux efforts de réinsertion des prisonniers libérés. Enfin, 607, 300 US\$ seront dédiés aux efforts entrepris par le CSPJ pour la décongestion des prisons via une assistance technique pour les audiences virtuelles et présentiels ainsi qu'une assistance légale ciblée afin d'adresser les dossiers de prisonniers libérables selon les critères fixés par le CSPJ. Un appui sera dispensé, via une assistance technique, à la PNH afin de réduire le flux entrant de prisonniers. Dans le cadre de ce troisième résultat, 180,000 US\$ seront alloués à l'acquisition

d'équipements pour la conduite des audiences virtuelles (kits de visio-conférence) ainsi que pour l'aménagement des salles d'audiences.

UNICEF : Le coût des activités programmatiques s'élève à **770,879 USD sur 845,000 US\$**. 61% des fonds alloués seront utilisés pour le renforcement des activités de prise en charge, d'accompagnement et de réinsertion des mineurs en conflit avec la loi par la Brigade de protection des mineurs (BPM) de la Police Nationale d'Haiti (PNH) et l'Institut du Bien Être Social et de Recherches (IBESR). Il est évident que le mineur libéré ou pour lequel des mesures de placement ont été prises doit légalement être remis aux institutions de protection pour l'exécution et la réintégration dans la famille et la communauté. Sur les 61 % prévus pour le renforcement et la prise en charge des mineurs en conflit avec la loi, plus de 30% du montant vont également répondre aux besoins urgents liés au Covid 19. Les activités d'assistance légale spécifiques pour les mineurs auteurs et victimes d'infractions à la loi pénale et le suivi des cas dans les bureaux d'assistance légale (BAL) couvrent 28% du budget global. Il apparaît que tout mineur en contact avec la loi doit nécessairement bénéficier d'une assistance juridique au regard des dispositions des articles 37 et 40 de la Convention relative aux Droits de l'enfant ratifiée par Haiti. Les 72,000 USD restants soient 11% du montant serviront à la gestion de l'information et la coordination interconnectée entre la BPM, l'IBESR et les greffes des tribunaux pour enfants des juridictions cibles et la formation des acteurs (magistrats, avocats, policiers, travailleurs sociaux, agents pénitentiaires et officiers de projet des organisations de la société civile) sur les alternatives à la poursuite et à la détention des mineurs en conflit avec la loi.

ONU Femmes : Le cout des activités programmatiques liées directement à la promotion de l'égalité entre les sexes s'élève à **589,664 USD sur les 765,000USD soit 77% du budget total**. 115,600 US\$ des fonds alloués à ONU Femmes seront utilisés pour le renforcement des BAL. Ce travail requiert l'embauche d'un formateur spécialisé dans la thématique pour les modules de formation et un consultant qui connait la problématique du Genre entre autres pour l'appui au CNAL. Les fonds couvriront également la logistique des séances de travail. La balance du budget alloué à ONU Femmes se concentre sur le renforcement à la justice pour permettre un traitement plus équitable des populations vulnérables au cours du processus judiciaire. Des consultants seront contractés pour accompagner dans la réalisation des activités liées à cet appui à l'OPC, aux acteurs de la chaîne pénale y inclus les organisations de la société civile. Des dépenses logistiques et frais de déplacement sont prévus dans ce pourcentage pour permettre le bon déroulement des activités. **76,950 US\$ seront alloués à la mise en œuvre du plan de contingence de la DAP et à l'assistance technique pour renforcer la coordination des partenaires alors que 84,000 US\$ seront dédiés aux actions d'accompagnement des femmes détenues libérées et 71,714 US\$ seront dédiés aux processus d'assistance légale pour la libération des femmes détenues.** En conclusion : les coûts opérationnels et de personnel non affectés directement aux activités programmatiques représentent **23%** du montant total alloué à ONU Femmes. 5% sont dédiés à l'évaluation et 7% aux coûts indirects.

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any cost extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- ☐ Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- ☐ Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- ☐ Produces an annual report that includes the proposed country for the grant

- ☐ Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor's opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- ☐ Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project²⁰
- ☐ Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- ☐ Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

²⁰ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : Les personnes vulnérables ont un meilleur accès à l'assistance juridique et judiciaire grâce à la mise en place d'un système national d'assistance juridique fourni d'une part par des services étatiques à travers les bureaux d'assistance légale, et d'autre part, par des acteurs de la société civile dont des cliniques juridiques et services mobiles impliquant les jeunes, ayant des compétences renforcées et travaillant de manière coordonnée.	Produit 1.1 Le CNAL est mis en place et opérationnel, et est outillé pour assurer la coordination et l'encadrement du fonctionnement des BAL.		Indicateur 1 a : le CNAL est mis en place et opérationnel ; # de dossiers traités par le CNAL Niveau de référence : promulgation de la loi sur l'assistance légale en 2018 Pas de rapports disponibles Cible :	Rapports du Ministère de la justice, articles de presse, outils d'organisation interne	Moyen terme Évaluation finale
	Produit 1.2 Les BAL sont opérationnels et offrent des services d'aide juridique et judiciaire de qualité		Indicateur 1 b : # de dossiers traités par les BAL ventilées par sexe, âge, statut économique et si les bénéficiaires sont détenues Niveau de référence : 0 bureaux mis en place et opérationnels en concordance avec la loi sur l'assistance légale (existence de BAL financés par la MINUJUSTH à PaP et dans le passé au Cap Haïtien et aux Cayes financés par la MINUSTAH en 2017) Cible : 3 nouveaux BAL	Rapports du Ministère de la justice ; articles de presse	Moyen terme Évaluation finale
	Produit 1.3 Les organisations de la société disposent des capacités techniques accrues pour renforcer leur offre juridique et leur collaboration avec les BAL		Indicateur 1 c : # de cliniques juridiques opérationnelles ; # de dossiers suivis par les cliniques juridiques, existence de mécanisme de coordination entre les BAL et les cliniques juridiques, Niveau de référence : 1 clinique juridique opérationnelle à l'École de Droit de Jérémie, un modèle qui pourra servir d'exemple	Rapports du Ministère de la justice ; articles de presse	Moyen terme Évaluation finale

<p>en détention (garde à vue ou détention préventive)</p> <p>2) % de satisfaction des personnes vulnérables de l'accessibilité et de la qualité de l'assistance juridique, ventilées par sexe, âge, statut économique et précisant si elles sont en détention (garde à vue ou détention préventive)</p> <p>ODD 16 ODD 5</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p> <p>EPU date de la session pour Haïti : 7 novembre 2016</p> <p>Principales recommandations (Rapport du Groupe de travail sr l'EPU Haïti, mars 2017) :</p>	<p>Produit 1.4</p> <p>Le personnel des BAL, les parajuristes, les assistants juridiques et avocats stagiaires disposent des compétences sociales et des capacités sur l'approche sociale pour offrir des services d'aide juridique et judiciaire</p>		<p>Cible : 3 cliniques juridiques, 1 mécanisme (e.g. groupe de travail)</p> <p>Indicateur 1 d : Nombre de dossiers traités ou nombre de rapports produits par les bénéficiaires de la formation ; # de personnel des nouveaux BAL, de parajuristes, assistants juridiques et avocats stagiaires formés et ayant bénéficié des activités de renforcement des capacités ;</p> <p>Niveau de référence : à compléter Cible : 90 personnes, 1 étude et 1 module</p>	<p>Rapports du Ministère de la justice, articles de presse, rapports internes, incluant outils de suivi et évaluation sur les connaissances acquises au cours des activités de renforcement des capacités</p>	<p>Moyen terme</p> <p>Évaluation finale</p>
	<p>Produit 1.5</p> <p>Les BAL disposent d'une base des données, des rapports d'analyse des données et des enquêtes de perception permettant un débat informé sur les besoins de la population au niveau des services de justice</p>		<p>Indicateur 1 e : existence d'une base de données harmonisée et nombre de rapports d'analyse disponibles au niveau des BAL ; # débat entre la société civile, les BAL et les cliniques juridiques et ; # de rapports d'analyse des données collectées à travers la base de données mise en place, # d'enquête de perception au sein de la population, en particulier des populations les plus vulnérables, en particulier les enfants, les jeunes à risque de moins de 25 ans et les femmes</p> <p>Niveau de référence : à compléter</p> <p>Cible : 1 base de données, 1 débat/forum, 1 rapport par année</p>	<p>Rapports des BAL et des cliniques juridiques, enquête de perception au sein de la population, en particulier des populations les plus vulnérables</p>	<p>Moyen terme</p> <p>Évaluation finale</p>
	<p>Produit 1.1</p> <p>Produit 1.1 - Le CNAL est mis en place et opérationnel, et est outillé pour assurer la coordination et l'encadrement du fonctionnement des BAL.</p>	<p>Activité 1.1.1</p> <p>Appui au comité ad hoc pour la mise en place du CNAL, incluant des séances techniques de suivi des travaux préparatoires avec le comité et le MJSP</p>	<p>Indicateur 1.1.1: # de séances techniques entre le projet et le comité ad hoc et le MJSP ; le CNAL existe</p> <p>Niveau de référence : le plan d'opérationnalisation et les règlements d'application de la loi sur l'assistance légale sont en cours de réalisation (Sept. 2019)</p>	<p>Rapports du Ministère de la Justice, rapports internes, articles de presse</p>	<p>Évaluation finale</p>

<p>115.25 Prendre de nouvelles mesures adaptées pour favoriser l'application effective du cadre juridique existant (Mongolie) ; 115.27 Continuer de renforcer l'état de droit dans le pays en adoptant rapidement le Code pénal et le Code de procédure pénale (Portugal) ; 115.28 Accélérer l'adoption du Code de protection de l'enfant (Timor-Leste) ; 115.35 Poursuivre ses efforts visant à assurer le plein accès à la justice et ... (Saint-Siège) ; 115.60 Continuer de s'employer à concevoir des politiques visant à protéger les droits des femmes (République arabe syrienne) ; 115.61 S'attaquer aux comportements négatifs liés à des considérations de genre et à la discrimination à l'égard des femmes en dispensant aux agents des forces de l'ordre et des organes</p>			<p>Cible : séances bimensuelles avec le MJSP ; le CNAL existe</p>		
	<p>Activité 1.1.2</p> <p>Appui au CNAL pour l'opérationnalisation du conseil, incluant l'organisation interne, la planification stratégique, opérationnelle et financière pluriannuelle, conseil pour l'élaboration d'une politique d'assistance légale au profit des personnes vulnérables et priorisant certains contentieux.</p>	<p>Indicateur 1.1.2: un plan et des outils d'organisation interne existent, un plan stratégique pluriannuel et politique d'assistance légale existe</p> <p>Niveau de référence : le plan d'opérationnalisation et les règlements d'application de loi sur l'assistance légale sont en cours de réalisation (Sept. 2019)</p> <p>Cible : 1 plan d'organisation interne, 1 plan stratégique pluriannuel</p>	<p>Rapports du Ministère de la Justice, rapports internes, soumission des plans</p>	<p>Évaluation finale</p>	
	<p>Activité 1.1.2.1</p> <p>Appui au CNAL pour planification stratégique, la finalisation du plan opérationnel et financier</p>	<p>Indicateur 1.1.2.1 : un plan stratégique et plan opérationnel et financier existe</p> <p>Niveau de référence : Le plan opérationnel existe mais n'a pas été finalisé</p> <p>Cible : 1 plan stratégique, 1 opérationnel</p>	<p>Rapports du Ministère de la Justice, rapports internes, soumission des plans</p>	<p>Évaluation finale</p>	
	<p>Activité 1.1.2.2</p> <p>Plaidoyer et conseil technique pour l'élaboration d'une politique d'assistance légale au profit des personnes vulnérables et priorisant certains contentieux.</p>	<p>Indicateur 1.1.2.2. # de réunions avec le CNAL et les autorités concernées</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible : à déterminer</p>	<p>Rapports des réunions</p>	<p>Moyen terme</p> <p>Evaluation finale</p>	

<p>judiciaires une formation aux droits de l'homme (Colombie) ; 115.69 Poursuivre ses efforts visant à promouvoir l'égalité entre les sexes, notamment prendre des mesures concrètes pour lutter contre les nombreuses violences faites aux femmes (Norvège) ; 115.76 Remédier efficacement à la situation des personnes qui sont en détention provisoire depuis une période prolongée, en pleine conformité avec le principe de proportionnalité (République de Corée) ; 115.77 Poursuivre ses efforts pour renforcer son cadre juridique afin de combattre la détention provisoire prolongée (État Plurinational de Bolivie) ; 115.82 Continuer de s'employer à lutter contre les violences faites aux femmes (Égypte) ; 115.94 Veiller à ce que les policiers et les membres de l'appareil judiciaire soient</p>		<p>Activité 1.1.3</p> <p>Plaidoyer et appui technique au comité ad hoc, au MJSP et au CNAL pour l'intégration des besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de justice et pour une représentation équitable des femmes dans le CNAL</p>	<p>Indicateur 1.1.3: # de séances de suivi ; l'intégration des besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de justice dans les plans d'organisation interne et stratégique</p> <p>Niveau de référence : il existe actuellement un appui technique de la MINUJUSTH au comité ad hoc (2019)</p> <p>Cible : séances bimensuelles, les besoins spécifiques sont inclus dans les plans</p>	<p>Rapports du Ministère de la Justice, articles de presse, soumission des plans</p>	<p>Évaluation finale</p>
		<p>Activité 1.1.3.1</p> <p>Elaboration d'un module de besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de justice (ONU Femmes)</p>	<p>Indicateur 1.1.4</p> <p>Existence d'un module</p> <p>Niveau de référence : aucun</p> <p>Cible : 1 module</p>	<p>Reference de module de la part du comité Ad Hoc</p>	<p>Court terme</p>
	<p>Produit 1.2</p> <p>Les BAL sont opérationnels et offrent des services d'aide juridique et judiciaire de qualité.</p>	<p>Activité 1.2.1</p> <p>Appui à la mise en place et l'opérationnalisation de 3 nouveaux BAL, incluant la provision de matériels et équipements requis</p>	<p>Indicateur 1.2.1: # de BAL opérationnels, # de personnes ayant bénéficié d'aide légale, désagrégé par zone géographique, par genre et par âge</p> <p>Niveau de référence : existence de BAL financés par la MINUJUSTH à PaP et dans le passé au Cap Haïtien et aux Cayes financés par la MINUSTAH (2014-2016)</p> <p>Cible : 3 nouveaux BAL (un par zone géographique du projet)</p>	<p>Rapports du Ministère de la Justice et information fourni par le Ministère, articles de presse, rapports internes, SOP, manuels et guides de formation</p>	<p>Évaluation finale</p>
		<p>Activité 1.2.2</p> <p>Appui à l'élaboration de modules de formation continue des BAL, sous la coordination avec CNAL, incluant un module sur le fonctionnement des BAL, et le traitement spécifique des personnes les plus vulnérables.</p>	<p>Indicateur 1.2.2: # des modules ; # de séances de formation ; # de participants</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1 guide, 1 module sur l'aide juridique ; 1 séance par BAL</p>	<p>Rapports du Ministère de la Justice, rapports internes, guide de formation, module</p>	<p>Évaluation finale</p>
	<p>Activité 1.2.2.1</p>	<p>Indicateur 1.2.2.1 Existence de l'axe genre et Justice</p>	<p>Ministère de la Justice</p>	<p>Moyens terme</p>	

formés à traiter de manière impartiale les femmes dénonçant des violences sexistes, et à ce que toutes les plaintes de ce type donnent lieu à des enquêtes approfondies et à des poursuites (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).		Elaboration de l'axe genre et justice pour la formation continue du personnel des nouveaux BAL (ONU Femmes)	Niveau de référence : 0 Cible : Axe Genre et Justice		
		Activité 1.2.3 Appui à la vulgarisation du rôle des BAL à travers l'élaboration de matériels de communication et visibilité (pamphlets, posters, etc.) vulgarisant le, ainsi que des services offerts et impression pour distribution aux acteurs clés et dans les communautés	Indicateur 1.2.3: existence de matériels de communication et de visibilité ; # de matériels distribués dans les 3 zones géographiques Niveau de référence : 0 Cible : impression et distribution de 1200 copies	Rapports du Ministère de la Justice, rapports internes, matériels de communication et de visibilité	Evaluation finale
		Activité 1.2.4 Réalisation des visites de suivi dans les BALs et tribunaux pour enfants (UNICEF)	Indicateur 1.2.4 # de visites de suivi dans les tribunaux et recommandations formulées (UNICEF)	Rapport des visites	
	Produit 1.3 Les organisations de la société civile disposent des capacités techniques accrues pour renforcer leur offre juridique et leur collaboration avec les nouveaux BAL	Activité 1.3.1 Appui aux universités publiques et privées pour la création et l'opérationnalisation de cliniques juridiques fixes et mobiles proches des populations les plus vulnérables, en impliquant les étudiant(e)s et avocats-stagiaires	Indicateur 1.3.1 # de cliniques juridiques opérationnelles ; # de cliniques fixes ; # de cliniques mobiles ; un document de SOP pour la structure organisationnelle et opérative des cliniques juridiques existe ; # de dossiers suivis et traités par les cliniques juridiques Niveau de référence : 1 clinique juridique opérationnelle à l'École de Droit de Jérémie pouvant servir de modèle Cible : 2 cliniques juridiques avec volets fixes et mobiles (une par zone géographique du projet), suivi des dossiers, incluant ceux des femmes et des enfants, auprès des autorités judiciaires concernées, en coordination avec les BAL et les organisations de la société civile	Articles de presse, rapports internes, manuels et guides de formation pour les étudiants	Évaluation finale

		<p>Activité 1.3.1.1</p> <p>Elaboration d'une stratégie de structure organisationnelle et fonctionnelle des cliniques juridiques notamment en référence de VBG (ONU FEMMES)</p>	<p>Indicateur 1.3.1.1</p> <p>Existence d'une SOP</p>	<p>La stratégie et rapports sur les activités</p>	<p>Moyen terme</p>
		<p>Activité 1.3.2</p> <p>Appui aux organisations de la société civile pour l'offre de services d'aide légale aux populations vulnérables, en particulier aux femmes et aux enfants</p>	<p>Indicateur 1.3.2; # personnes ayant bénéficié d'aide légale par les organisations de la société civile désagrégée par genre et âge</p> <p>Niveau de référence : Projet d'aide légale dans la prison de Cabaret (2019)</p> <p>Cible : appui à 5 organisations de la société civile, dont la continuation du projet d'aide légale aux détenues de la prison de Cabaret par des organisations de la société civile</p>	<p>Rapports internes, rapports des organisations de la société civile, articles de presse</p>	<p>Évaluation finale</p>
		<p>Activité 1.3.2.1</p> <p>Appui à la continuité de l'assistance légale et juridique aux détenues de la prison civile de Cabaret (ONU FEMMES)</p>	<p>Indicateur 1.3.2.1</p> <p>PCA souscrit avec un IP pour l'assistance légale a la prison de Cabaret</p> <p>Niveau de référence : Projet CVR de Cabaret 2018-2019</p> <p>Cible : à déterminer</p>	<p>Rapport ONU Femmes sur le projet de l'assistance légale a Cabaret</p>	<p>Court terme</p>
		<p>Activité 1.3.3</p> <p>Appui à la création d'un mécanisme de coordination, de communication et d'échanges entre les nouveaux BAL, les cliniques juridiques, notamment le Comité de suivi de la chaîne pénale et les organisations de la société civile (e.g. rencontres trimestrielles)</p>	<p>Indicateur 1.3.3: le mécanisme de coordination existe ; # de rencontres</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : mise en place de rencontres trimestrielles entre les acteurs</p>	<p>Rapports internes, articles de presse, comptes rendus des rencontres</p>	<p>Evaluation finale</p>
	<p>Produit 1.4</p> <p>Le personnel des nouveaux BAL, les parajuristes, les assistants juridiques et avocats stagiaires disposent des compétences</p>	<p>Activité 1.4.1</p> <p>Réalisation d'une étude sur l'état des lieux (mapping) et l'impact des formations passées sur l'aide légale, la médiation, et</p>	<p>Indicateur 1.3.1: l'étude sur l'état des lieux et l'impact des formations passées existe et inclut des recommandations concrètes pour la programmation</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible : 1 étude</p>	<p>Rapport d'étude, articles de presse</p>	<p>Evaluation finale</p>

	sociales et des capacités sur l'approche sociale pour offrir des services d'aide juridique et judiciaire	la protection des populations vulnérables dans le domaine de l'accès à la justice			
	Activité 1.4.1.1	Réalisation de l'état des lieux d'accès à la Justice des femmes et des filles dans les 2 zones géographiques (ONU Femmes)	Indicateur 1.4.1.1 Existence de l'état des lieux Niveau de référence : Publications diverses sur des femmes et des filles en général Cible : 1 étude	Rapport, articles de presse	Court terme
	Activité 1.4.2	Appui à l'élaboration de modules de formation sur les compétences sociales et l'approche de protection harmonisés pour les nouveaux BAL, les cliniques juridiques et les organisations de la société, et séances de travail	Indicateur 1.3.2: les modules de formation existent, # de personnes formées et ayant bénéficié des activités de renforcement des capacités Niveau de référence : à compléter Cible : 90 personnes (30 personnes par zone géographique du projet)	Rapports de suivi de la mise en œuvre des modules, contenu des modules, articles de presse	Moyen terme Évaluation finale
	Activité 1.4.2.1	Élaboration d'un module harmonisé pour les nouveaux BAL, les cliniques juridiques et les organisations de la société civile sur les besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de justice et séances de travail ; et séances de formation sur ce module	Indicateur 1.3.3: le module sur les besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de justice existe ; # de personnes formées à partir de ce module Niveau de référence : à compléter Cible : 90 personnes (30 personnes par zone géographique du projet)	Rapports de suivi de la mise en œuvre du module, contenu du module, articles de presse	Moyen terme Évaluation finale
	Activité 1.4.2.2	Élaboration d'un module harmonisé pour les nouveaux BAL, les cliniques juridiques et les organisations de la société civile sur les besoins spécifiques des enfants en matière de justice et séances de travail	Indicateur 1.3.3: le module sur les besoins spécifiques des enfants en matière de justice existe ; # de personnes formées à partir de ce module Niveau de référence : à compléter Cible : 90 personnes (30 personnes par zone géographique du projet)	Rapports de suivi de la mise en œuvre du module, contenu du module, articles de presse	Moyen terme Évaluation finale
			1.4.2 Réalisation de trois sessions de formation pour les balistes sur la	Indicateur : # de personnes formées	Rapports des sessions et listes de présence

		législation et les procédures applicables aux mineurs (UNICEF)			
	Produit 1.5 Les BAL disposent d'une base des données, des rapports d'analyse des données et des enquêtes de perception permettant un débat informé sur les besoins de la population au niveau des services de justice	Activité 1.5.1 Appui à la création et opérationnalisation d'un système de base de données harmonisé au sein des nouveaux BAL, des cliniques juridiques et des organisations de la société civile pour la collecte et le partage de données, désagrégé par genre, âge, statut social	Indicateur 1.5.1: le système de base de données existe ; # d'institutions utilisant la base de données Niveau de référence : à compléter Cible : les BAL, les cliniques juridiques et les organisations de la société civile appuyées par le projet utilisent la base de données	Rapports du Ministère de la Justice, rapports internes, articles de presse	Évaluation finale
		Activité 1.5.1.1 Appui technique à la mise en place d'une base de données en matière de justice pour les femmes et les filles et formation formations (ONU FEMME)	Indicateur 1.5.1.1 : L'axe de Justice et femmes est mises à jour inclus dans la base de données Niveau de référence : Base de données de BDHH du projet Cabaret Cible : à compléter	Documents, Rapport etc...	Moyen terme
		1.5.1.2 Mise en place d'une base de données dans les trois tribunaux pour enfants, les bureaux régionaux de l'IBESR et la BPM sur les mineurs en conflit avec la loi (UNICEF)	Indicateur 1.5.1.2 Existence des trois bases de données interconnectées ; # de mineurs arrêtés, jugés et réinsérés ; Proportion de mineurs arrêtés, jugés et réinsérés par rapport au nombre en prison et dans les commissariats des trois juridictions ; Reference: 1 BPM(oust) Cible : 3 (IBESR/TPE) (UNICEF)	Rapport statistiques mensuel sur les structures policières, judiciaires et sociales Liste des matériels informatiques opérationnelle	Moyen terme
		1.5.1.3 Formation des Agents de la BPM, de l'IBESR et Greffiers à l'utilisation de la base de données (collecte, analyse et rapport)	# d'Agents et de Greffiers ayant les habilités pour collecter, analyser les données et rédiger un rapport Niveau de référence	Listes de participants aux sessions de formation	

		(UNICEF)	Cible :		
		Activité 1.5.2 Organisation d'un forum ou un débat national avec le MJSP, le personnel des BAL, les cliniques juridiques et la société civile au sens plus large sur les besoins de la population en matière d'accès à la justice	Indicateur 1.5.2: # de participants au forum désagrégé par genre, âge et institution représentée Niveau de référence : N/A Cible : 100 participants	Rapports du Ministère de la Justice, rapports internes, articles de presse, compte rendu du forum	Évaluation finale
		Activité 1.5.3 Renforcement des capacités pour l'analyse de données et appui à la production de rapports basés sur ces données sur l'accès à la justice pour informer les politiques et les opérations des acteurs d'aide légale, incluant des recommandations spécifiques aux femmes et aux enfants	Indicateur 1.5.3: # de participants aux formations pour l'analyse des données, désagrégé par genre, âge et institution représentée ; # de rapports Niveau de référence : Cible : 90 participants (30 personnes par zone géographique du projet), rapport annuel	Rapports annuels, rapports internes, compte rendu de formations, articles de presse	Moyen terme Évaluation finale
		Activité 1.5.3.1 Renforcement de capacités de l'axe femmes et Justice pour l'analyse de données et appui à la production des rapports	Indicateur 1.5.3.1 L'existence de l'axe Femmes et Justice Cible : 90 participants (30 personnes par zone géographique du projet), rapport annuel	Rapport Annuel, articles de presse	Moyen termes
		Activité 1.5.4 Réalisation d'une étude auprès de la population haïtienne portant sur les besoins en matière de justice et sécurité, ainsi que le rôle, la pertinence et l'efficacité des tribunaux et autres mécanismes de résolution de conflits	Indicateur 1.5.4 : L'étude est réalisée Niveau de référence : Cible : 1 étude	Rapport de l'étude	Moyen terme
Résultat 2 : La réduction du flux entrant de dossiers et le désengorgement du système	Produit 2.1 L'ensemble des acteurs de la chaîne pénale et les organisations de la société civile sont mieux outillés et formés pour contribuer		Indicateur 2 ; # d'acteurs de la chaîne pénale et les organisations de la société civile formés utilisant de mesures alternatives à la détention ; # des cas où ces acteurs utilisent de mesures alternatives	Rapports des acteurs de la chaîne pénale et des organisations de la société civile, rapports internes, articles de presse, directives	Moyen terme Évaluation finale

<p>judiciaire de la justice, associés à une capacité accrue des titulaires de droits à faire valoir leurs droits permet un traitement plus efficace, équitable et adapté aux personnes vulnérables au cours du processus judiciaire.</p> <p>Indicateurs :</p> <p>1) # de cas et # des mesures alternatives au processus judiciaire et à la détention utilisés, ventilés par sexe, âge, statut économique et si précisant si les bénéficiaires sont en détention (garde à vue ou détention préventive)</p>	<p>à l'axe trois du plan d'action sur la DPP en limitant le flux entrant de personnes placées en détention préventive par l'utilisation de mesures alternatives à la judiciarisation et à la détention</p>		<p>Niveau de référence : alternatives à la détention pour les mineurs déjà prévues dans la loi, les nouveaux projets de code pénal et de procédure pénale incluent des alternatives à la détention et à la détention préventive (en souffrance au sénat),</p> <p>Cible : à compléter</p>	<p>pénales, comptes rendus des formations</p>	
	<p>Produit 2.2</p> <p>Les populations les plus vulnérables bénéficient d'un accès accru au dépôt et d'un traitement renforcé des plaintes</p>		<p>Indicateur 2 b : # de plaintes traitées ; # de personnes formées sur le dépôt et le traitement des plaintes ; # de personnes bénéficiant d'un accès accru au dépôt et d'un traitement renforcé des plaintes</p> <p>Niveau de référence : à compléter</p> <p>Cible : à compléter</p>	<p>Rapports internes et externes, articles de presse, rapports des organisations de la société civile, rapports de l'OPC</p>	<p>Moyen terme</p> <p>Evaluation finale</p>
	<p>Produit 2.3</p> <p>Les populations vulnérables sont informées et sensibilisées sur leurs droits, la nouvelle loi sur l'assistance légale, et la disponibilité et l'accès aux services d'aide légale</p>		<p>Indicateur 2 c : # de sensibilisations ; # de personnes sensibilisées désagrégé par genre, âge et zone géographique ; # niveau de sensibilisation aux droits des populations cibles</p> <p>Niveau de référence : à compléter</p> <p>Cible : à compléter</p>	<p>Rapports de l'OPC, rapports internes, articles de presse, rapports des organisations de la société civile</p>	<p>Évaluation finale</p>
<p>2) Durée du traitement des affaires impliquant des personnes vulnérables et bénéficiant de l'assistance juridique et judiciaire</p> <p>3) % de satisfaction des bénéficiaires et</p>	<p>Produit 2.1</p> <p>L'ensemble des acteurs de la chaîne pénale et les organisations de la société civile sont mieux outillés et formés pour contribuer à l'axe trois du plan d'action sur la DPP en limitant le flux entrant de personnes placées en détention préventive par l'utilisation de mesures alternatives à la judiciarisation et à la détention</p>	<p>Activité 2.1.1</p> <p>Appui au plaidoyer pour l'adoption des projets de codes pénal et de procédure pénale et travaux préparatoires, incluant des consultations avec les acteurs de la chaîne pénale et autres institutions tel que l'IBESR pour les mesures alternatives à la détention préventive et à la détention avec la participation des organisations de la société civile</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : # des entités bénéficiant renforcement des capacités pour les activités de plaidoyer ; # de séances de consultation et de travail sur les mesures alternatives à détention préventive et à la détention ; # de participants</p> <p>Niveau de référence : les mesures alternatives à la détention préventive et à la détention sont prévues dans les nouveaux codes (en souffrance au parlement) et volonté du MJSP de démarrer des travaux préparatoires pour leur mise en œuvre</p>	<p>Rapports du Ministère de la Justice, rapports internes, articles de presse, compte rendus et rapports des séances de renforcement de capacités consultation et de travaux préparatoires</p>	<p>Moyen terme</p> <p>Évaluation finale</p>

<p>personnes vulnérables avec leur expérience de la justice et du traitement de leur cas</p> <p>ODD 16 ODD 5</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>			Cible : à déterminer		
	<p>Activité 2.1.1.1</p> <p>Appuis aux plaidoyer et conseil auprès du MJSP en vue de l'adoption d'une directive encourageant les commissaires du gouvernement (parquets) à recourir davantage au principe d'appréciation de l'opportunité des poursuites</p>	<p>Indicateur :</p> <p># de plaidoyers tenus sur l'adoption de la directive</p>	<p>Rapports sur les plaidoyers et autres activités</p>		
	<p>Activité 2.1.1.2</p> <p>Appuis aux plaidoyer et travaux préparatoires visant à l'adoption des projets de codes pénal et de procédure pénale</p>	<p>Indicateur :</p> <p># de plaidoyers tenus sur l'adoption du code pénal</p>	<p>Rapports sur les plaidoyers et autres activités</p>		
	<p>Activité 2.1.1.3</p> <p>Identification des variables liées aux femmes et Justice (ONU Femmes) dans le nouveau code pénale et procédures pénale notamment des alternatives à la prison et la DPP</p>	<p>Indicateur 2.1.1.1</p> <p>Existence d'une grille de variables proactive a genre et justice</p> <p>Niveau de référence : Avant-projet du code pénal et code de procédure pénale</p>	<p>Ministère de la Justice</p>		
	<p>Activité 2.1.2</p> <p>Appui à l'élaboration d'une stratégie pilote pour la médiation dans chacune des zones géographiques du projet</p>	<p>Indicateur 2.1.2: # de séances de consultation ; # de participants ; # de zones pilotes ciblées</p> <p>Niveau de référence : Étude des normes nationales et internationales pour la possibilité d'établir un système de médiation en matière civile et pour les infractions mineures, et consultations avec le MJSP pour l'adoption d'une directive encadrant la médiation</p> <p>Cible : mise en place d'une stratégie pour la médiation dans les 3 zones géographiques du projet</p>	<p>Rapports du Ministère de la Justice, rapports internes, rapports des organisations de la société civile</p>	<p>Évaluation finale</p>	
	<p>Activité 2.1.3</p>	<p>Indicateur 2.1.3: # de rencontres du comité de suivi ; # de participants</p>	<p>Rapports du Ministère de la Justice, rapports</p>	<p>Évaluation finale</p>	

		Appui au comité de suivi de la chaîne pénale dans les zones géographiques du projet	Niveau de référence : activités de la MINUJUSTH d'appui au comité de suivi dans la juridiction modèle de Port-au-Prince Cible : continuation du comité de Port-au-Prince et mise en place d'un comité dans une autre zone pilote au Cap Haïtien ou Les Cayes	internes, articles de presse	
		Activité 2.1.4 Formation des officiers de la PNH, incluant la police de proximité, en compétences techniques et sociales liées à la résolution de conflit, la médiation, la qualification des cas, la déjudiciarisation (pour adultes et mineurs) et le traitement des cas de VBG	Indicateur 2.1.4: les modules de formation existent ; # de formations sur les compétences techniques et sociales ; # de participants Niveau de référence : à compléter Cible : 3 formations initiales et 3 formations de suivi, 90 participants (dans chacune des zones géographiques du projet)	Rapports de la PNH, rapports internes, articles de presse, modules de formation	Moyen terme Évaluation finale
		Activité 2.1.4.1 Elaboration d'un module genre police et justice pour la formation de la PNH ; et, formation sur ce module (ONU FEMMES)	Indicateur 2.1.4.1 Module de formation spécifique pour la PNH Cible : 3 formations initiales et 3 formations de suivi, 90 participants (dans chacune des zones géographiques du projet)	Le module et rapports sur les formations tenues + liste de présence, signées par les participants	Moyen terme
		Activité 2.1.5 Formation et renforcement des capacités des policiers de la PNH, incluant la police de proximité pour favoriser la déjudiciarisation des enfants	Indicateur 2.1.5: # de formations, # de participants Niveau de référence : à compléter Cible : 3 formations, 90 participants dans les 3 zones géographiques du projet	Rapports de la PNH, rapports internes, articles de presse	Moyen terme Évaluation finale
		2.1.5.1 Développement des modules de formations sur les alternatives à la poursuites et l'emprisonnement des mineurs (UNICEF) ;	Indicateur 2.1.5.1 # modules de formation disponibles	La module	Evaluation finale

		2.1.5.2 Réalisation des séances de formations sur les alternatives sur la base de la législation nationale en vigueur et des conventions ratifiées par l'Etat haïtien (UNICEF)	Indicateur 2.1.5.2 # d'acteurs judiciaires, policières et sociaux formé sur les alternatives en matière de justice des mineurs Niveau de référence : à déterminer Cible :	Compte rendu de formation Liste des acteurs ayant participé à la formation	Moyen terme Evaluation finale
		2.1.5.3 Coaching des acteurs judiciaires pour l'utilisation effective des alternatives en matière de justice des mineurs en Haiti (UNICEF)	Indicateur 2.1.5.3 % de cas traités en utilisant les alternatives à la poursuite et à l'emprisonnement des mineurs Reference : 0 Cible : 3	Rapport sur les cas traités dans les juridictions cibles UNICEF	Moyen terme Evaluation finale
		Activité 2.1.5.4 Formation et renforcement des capacités des juges pour enfants pour favoriser la déjudiciarisation et les alternatives à la détention (UNICEF)	Indicateur 2.1.6: # de formations, # de participants Niveau de référence : à compléter Cible : 2 formations, 90 participants dans les 2 zones géographiques du projet	Rapports du Ministère de la Justice, rapports internes, articles de presse	Moyen terme Évaluation finale
		Activité 2.1.6 Appui à l'accréditation et la formation des familles d'accueil pour les enfants en conflit avec la loi (UNICEF)	Indicateur 2.1.7: # de familles d'accueil accréditées ; # d'enfants en conflit avec la loi placés en famille d'accueil Niveau de référence : à compléter Cible : à compléter	Rapports internes et externes, articles de presse	Moyen terme Évaluation finale
		Activité 2.1.7 Appui aux organisations de la société civile travaillant en appui psychosocial et la réinsertion pour les victimes de VBG et les enfants en conflit avec la loi	Indicateur 2.1.8: # d'organisations bénéficiant d'un appui ; # de victimes ayant bénéficié d'appui psychosocial ; # d'enfants en conflit avec la loi ayant bénéficié de programmes de réinsertion Niveau de référence : à compléter	Rapports internes et externes, articles de presse	Moyen terme Évaluation finale

			Cible : à compléter		
	Produit 2.2				
	Les populations les plus vulnérables bénéficient d'un accès accru au dépôt et d'un traitement renforcé des plaintes sensible au genre	<p>Activité 2.2.1</p> <p>Appui à la cellule Genre de la PNH, à l'Unité de lutte contre les crimes sexuels (ULCS) et à la Brigade de protection des mineurs (BPM) et favoriser la coordination interne de ces organismes (ONU Femmes)</p>	<p>Indicateur 2.2.1: # de rencontres internes multipartites ; des termes de référence pour un mécanisme de coordination existe</p> <p>Niveau de référence : à compléter</p> <p>Cible : 1 mécanisme de coordination, mise en place d'une habitude de rencontres mensuelles</p>	Rapports de la PNH, rapports internes, articles de presse, les TDRs	Évaluation finale
		<p>Activité 2.2.2</p> <p>Appui à la création et au renforcement d'une cellule genre au sein des Parquets (ONU Femmes)</p>	<p>Indicateur 2.2.2: la cellule genre existe ; # de formations pour le personnel ; # de participants</p> <p>Niveau de référence : à compléter</p> <p>Cible : 1 cellule genre existe et est fonctionnelle</p>	Rapports du Ministère de la Justice, rapports internes, articles de presse, comptes rendus des formations	Évaluation finale
	<p>Activité 2.2.3</p> <p>Appui à l'élaboration d'un guide spécifique au dépôt et le suivi de traitement des plaintes pour les cas de VSBG pour tous les acteurs de la chaîne pénale y inclus les organisations de la société civile ; et a la vulgarisation de ce guide (ONU Femmes)</p>	<p>Indicateur 2.2.3: le guide spécifique existe ; # de formations pour l'utilisation du guide ; # de participants</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1 guide, 3 formations, 90 participants dans chacune des zones géographiques du projet</p>	Diffusion du guide, rapports des acteurs judiciaires, rapports internes, articles de presse	Moyen terme Évaluation finale	

	<p>Activité 2.2.4</p> <p>Appui à l'élaboration d'un guide de référencement avec un répertoire de services des organisations de la société civile en cas de VSBG en tant qu'outil pour la cellule genre de la PNH, l'ULCS et la BPM (ONU Femmes)</p>	<p>Indicateur 2.2.4: 3 guides de référencement et répertoire existant, un par zone géographique du projet ; # de guides distribués</p> <p>Niveau de référence : il n'y actuellement pas d'outil de référencement et de répertoire des organisations de la société civile avec une description des services disponibles dans les bureaux clés de la PNH</p> <p>Cible : élaboration de deux versions du guide, distribution de 120 copies réparties dans les deux zones géographiques du projet</p>	<p>Rapports de la PNH, rapports internes, articles de presse</p>	<p>Évaluation finale</p>
	<p>Activité 2.2.5</p> <p>Organisation d'un programme de classe préparatoire pour les femmes participantes au concours d'admission de la PNH dans le but d'augmenter la représentation quantitative des femmes au sein de la PNH (ONU Femmes)</p>	<p>Indicateur 2.2.5: le programme de classe préparatoire pour l'admission à la PNH existe ; # de participants</p> <p>Niveau de référence : existence d'un projet CVR de classe préparatoire aux examens d'admission de la PNH en 2019</p> <p>Cible : 60 participants</p>	<p>Rapports de la PNH, rapports internes, articles de presse</p>	<p>Évaluation finale</p>
	<p>Activité 2.2.6</p> <p>Organisation d'un forum sur le dépôt des plaintes et l'efficacité du traitement des dossier avec les « nouveaux acteurs » et les acteurs judiciaires</p>	<p>Indicateur 2.2.6: # de participants</p> <p>Niveau de référence : à compléter</p> <p>Cible : 1 forum, 100 participants</p>	<p>Rapports du forum, rapport sur le traitement des dossiers des femmes et des filles dans le système de la justice, articles de presse</p>	<p>Évaluation finale</p>
	<p>Activité 2.2.6.1</p> <p>Préparation d'un module stratégie de dépôt et de suivis en matière de violence basée sur le genre pour le forum (ONU FEMMES)</p>	<p>Indicateur 2.2.6.1</p> <p># de participants</p> <p>Niveau de référence : à compléter</p> <p>Cible : 1 forum, 100 participants</p>		

		<p>Activité 2.2.7</p> <p>Appui à l'élaboration, impression et distribution de matériels détaillant et vulgarisant les mécanismes et procédures de dépôt des plaintes auprès des différentes institutions, incluant l'OPC, les nouveaux BAL, les cliniques juridiques, etc.</p>	<p>Indicateur 2.2.7: # de matériels produits et distribués dans les 2 zones géographiques</p> <p>Niveau de référence : à compléter</p> <p>Cible : 400 distribués dans les 2 zones géographiques</p>	Rapports internes, articles de presse	
		<p>2.2.8 Renforcement des structures de la BPM centrale et, des Cayes et du Nord dans le traitement des cas de mineurs en conflit avec la loi (UNICEF)</p>	<p>Indicateur 2.2.8</p> <p># de personnes renforcées sur le traitement des cas de mineurs en conflit avec la loi dans les 2 structures cibles</p>	Rapports de la BPM	
		<p>2.2.8.1 Renforcement des bureaux régionaux de l'IBESR dans l'évaluation des mineurs délinquants, la rédaction de rapport sur la personnalité du mineurs et les alternatives, la réinsertion des mineurs, l'accompagnement des familles et le suivi social (UNICEF) ;</p>	<p>Indicateur 2.2.8.1 # de cas de mineurs traités ; # de cas de mineurs en conflit avec la loi accompagnés avec les partenaires (IBESR et OSC), # de rapport d'évaluation de mineurs délinquants soumis aux juges pour enfants des juridictions cibles ; # de mineurs réinsérés dans les familles d'accueil ; # de mineurs ayant reçu un appui scolaire et d'apprentissage de métier</p> <p>Niveau de référence</p> <p>Cible :</p>	<p>Rapport de la BPM, IBESR et CSPJ</p> <p>Rapport de visite dans les bureaux de la BPM, IBESR et TPE/Parquets</p> <p>UNICEF</p>	Court et moyen terme
		<p>2.2.8.2 Développement SOP sur la prise en charge des mineurs délinquants (UNICEF)</p>	<p>Indicateur 2.2.8.2 SOP sur la prise en charge des mineurs en conflit avec la loi disponible</p> <p>Niveau de référence</p> <p>Cible</p>	Documentation sur le SOP	
		<p>2.2.9 Appui aux trois tribunaux pour enfants et parquets (PAP, Cayes et Cap Haïtien) en équipement (UNICEF)</p>	<p>Indicateur 2.2.9 # de décision judiciaires émis par les parquets et TPE des juridictions cibles</p> <p># TPE réhabilités et équipés</p> <p>Reference :1</p> <p>Cible : 2</p>	Rapports sur les appuis effectifs	

	Produit 2.3 Les populations vulnérables sont informées et sensibilisées sur leurs droits, la nouvelle loi sur l'assistance légale, et la disponibilité et l'accès aux services d'aide légale	Activité 2.3.1 Appui l'OPC pour l'organisation d'activités de sensibilisation et d'information sur les droits de l'accusé, les droits des victimes, la nouvelle loi sur l'assistance légale, et le rôle et les responsabilités des nouveaux BAL, des cliniques juridiques et organisations de la société civile pour l'accès à la justice	Indicateur 2.3.1: # d'activités de sensibilisation ; # de participants Niveau de référence : L'OPC a déjà engagé des activités de vulgarisation de la nouvelle loi sur l'assistance légale avec ASFC Cible : 3 communes dans chacune des juridictions du projet pour un total de 9 communes, en coordination avec ASFC	Rapports de l'OPC, rapports internes, articles de presse	Evaluation finale
		2.3.2 Vulgarisation de l'aide-mémoire sur la protection des mineurs à l'usage des policiers (UNICEF)	Indicateur 2.3.2 # d'exemplaire diffusé ; # de session de sensibilisation réalisé dans les radios et commissariat	Liste d'institutions et policiers ayant reçus un exemplaire Compte des sessions de sensibilisation	
		2.3.3. Session d'information sur les droits de l'enfant dans les universités (UNICEF)	Indicateur # de session de formation ; # de personnes renforcées	Rapports des sessions de formation	Moyen terme
		2.3.4 Plaidoyer des commissions parlementaires pour le vote du code de protection de l'enfant (UNICEF)	Indicateur 2.3.4 # de réunions réalisés avec les membres de commission Reference : 1 Cible : 5	Liste de député, de sénateur et de membres du gouvernement ayant participé aux meetings Compte rendu de réunion avec les parlementaires	
		2.3.5. Brunch meeting réalisés avec les parlementaires sur les droits de l'enfant et le code de protection de l'enfant (UNICEF)	Indicateur 2.3.5 Niveau de référence : Cible	Rapport d'activités Liste de participants	

<p>Résultat 3</p> <p>Le renforcement du secteur carcéral et judiciaire dans la réponse au COVID-19 contribue à l'effort de cohésion sociale et de consolidation de la paix</p> <p>Indicateurs : 1) # de mesures de prévention mises en œuvre en réponse au COVID-19</p> <p>ODD 16 ODD 5 ODD 3</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p> <p>EPU date de la session pour Haïti : 7 novembre 2016</p> <p>Principales recommandations (Rapport du Groupe</p>	<p>Produit 3.1</p> <p><i>La mise en œuvre du plan de contingence de la DAP contribue au respect des droits de l'homme dans la réponse au COVID-19</i></p>	<p>3.1.1 : La DAP est dotée d'un diagnostic sur la prise en charge sanitaire et est outillée pour la prise en charge médicale des détenus infectés</p>	<p>Indicateur 3.1.1.1 # de matériels COVID-19 achetés, distribués et utilisés dans les centres de traitement à destination des femmes détenues</p> <p>Reference : 0</p> <p>Cible : 50</p> <p>Indicateur 3.1.1.2 # rapport de diagnostic sur le système sanitaire au sein de la DAP est disponible pour renforcer le respect du droit à la santé des détenus</p> <p>Reference : 0</p> <p>Cible : 1</p>	<p>Liste de matériels distribués dûment signé par le receveur</p> <p>Bon de commande des matériels</p> <p>Rapport de la DAP</p> <p>Rapport DAP disponible</p>	<p>Court terme</p> <p>Moyen terme</p>
		<p>3.1.2 : Renforcement de la communication sur les droits des détenus libérés et sur les critères de leur libération</p>	<p>Indicateur 3.1.2.1 % de bénéficiaires de campagnes de sensibilisation déclarant améliorer leur connaissance sur le COVID-19</p> <p>Reference : 0</p> <p>Cible : 80</p> <p>Indicateur 3.1.2.1 % de personnes participant à l'enquête de perception sur la libération des prisonniers déclarant comprendre les critères de libération</p> <p>Reference : Non</p> <p>Cible : 75%</p>	<p>Enquêtes de satisfaction</p> <p>Accord(s) avec des Organisations de la société civile en charge des formations</p>	<p>Court terme</p>
		<p>3.1.3 : La DAP est renforcée au niveau de sa planification stratégique et de la coordination multipartenaires</p>	<p>Indicateur 3.1.3.1 Rapport d'évaluation produit par la DAP sur l'assistance technique pour la coordination</p> <p>Reference : Non</p>	<p>Liste de personnel dûment identifié</p> <p>Rapport de la DAP</p>	<p>Court terme</p>

de travail sr l'EPU Haïti, mars 2017)			<p>Cible : Oui</p> <p>Indicateur 3.1.3.2 Rapport d'évaluation produit par la DAP sur l'appui stratégique</p> <p>Reference : Non</p> <p>Cible : Oui</p>	Rapport stratégique de la DAP	
	Produit 3.2 <i>Le processus d'accompagnement individuel des prisonniers libérés facilite l'intégration dans la communauté d'origine pour un renforcement de la cohésion sociale</i>	3.2.1 : Les prisonniers libérés sont accompagnés pour faciliter leur intégration dans la communauté en vue de renforcer la cohésion sociale	<p>Indicateur 3.2.1.1 # de kits de départs achetés, distribués et utilisés pour les prisonniers libérés</p> <p>Reference :0</p> <p>Cible : 500</p> <p>Indicateur 3.2.1.2 # de kits d'hygiènes distribués aux mineurs libérés et familles</p> <p>Reference : non</p> <p>Cible : 100</p> <p>Indicateur 3.2.1.3 # de kits de départs achetés, distribués et utilisés par les femmes libérées</p> <p>Reference :0</p> <p>Cible : 5</p>	<p>Liste de diffusion des kits</p> <p>Fiche de réception de la DAP</p> <p>Liste des mineurs et parents/représentants légaux</p> <p>Liste de kits de départ distribués dûment signé par le receveur</p> <p>Bon de commande des matériels</p> <p>Rapport de la DAP</p>	Court terme
		3.2.2 : Un appui psychosocial et médical est dispensé pour les détenus libérés afin	<p>Indicateur 3.2.2.1 # de consultations dispensées pour les détenus libérés</p>	<p>Liste de présence</p>	Court / moyen terme

		de faciliter leur intégration dans leurs communautés d'origine	<p>Reference :0</p> <p>Cible : 100</p> <p>Indicateur 3.2.2.2 # de mineurs dont les liens familiaux ont été rétablis</p> <p>Reference : non</p> <p>Cible : 50</p> <p>Indicateur 3.2.2.3 : # de mineurs ayant reçu un appui médical et psychosocial</p> <p>Reference : non</p> <p>Cible : 30</p> <p>Indicateur 3.2.2.4 : # de mineurs libérés en apprentissage de métier</p> <p>Reference : Non</p> <p>Cible : 30</p> <p>Indicateur 3.2.2.5 : # de réunions de suivi avec l'OSC et IBESR sur la réinsertion des mineurs libérés</p> <p>Reference : non</p> <p>Cible : 6</p> <p>Indicateur 3.2.2.6 Participation des membres des OSCs dans la tenue des sessions de suivi psychosocial et médical des femmes libérées</p> <p>Reference : Non</p> <p>Cible : Oui</p>	<p>Rapport de l'OSC et de l'IBESR</p> <p>Rapport de la DAP</p> <p>Rapport médical et psychologique</p> <p>Fiche d'admission aux structures d'apprentissage</p> <p>Rapport OSC</p> <p>Compte rendu des réunions</p> <p>Liste de présence</p> <p>Liste de présence</p> <p>Rapport de la DAP</p>	
		3.2.3 : Plan de communication pour accompagner la libération des détenus afin de favoriser leur intégration dans la communauté et prévenir les conflits	<p>Indicateur 3.2.3.1 # de supports de communication développés</p> <p>Reference :0</p>	<p>Exemplaires de support de communication et preuves de diffusion</p>	Court terme

			<p>Cible : 5</p> <p>Indicateur 3.2.3.2 # de mineurs et représentants légaux/parents ayant reçu un transfert en cash et carte de recharge.</p> <p>Reference : non</p> <p>Cible : 50</p>	<p>Rapport de l'OSC</p> <p>Facture de la compagnie téléphonique</p>	
	<p>Produit 3.3</p> <p><i>La DAP bénéficie d'une assistance ciblée pour décongestionner les prisons et renforcer l'assistance légale aux prisonniers les plus vulnérables pour une meilleure équité dans l'accès à la justice</i></p>	<p>3.3.1 : Appui en fourniture logistique et d'équipements techniques pour permettre des sessions de vidéoconférence et d'audience à distance de sorte à favoriser la libération des prisonniers en détention préventive prolongée</p>	<p>Indicateur 3.3.1.1# kits de visio-conférence</p> <p>Reference : 0</p> <p>Cible : 18</p>	<p>Bon de commande et accusés de réception des kits</p> <p>Rapport du CSPJ</p>	<p>Court terme</p>
		<p>3.3.2 : Plaidoyer, assistance légale pour l'accompagnement des dossiers des personnes libérables selon les critères établis par le gouvernement, appui technique et logistique pour la réalisation d'audiences présentielles dans les centres pénitentiaires à plus forte population carcérale</p>	<p>Indicateur 3.3.2.1 # de dossiers traités</p> <p>Reference : 0</p> <p>Cible : 200</p> <p>Indicateur 3.3.2.2 # d'assistants juridiques et avocats stagiaires formés ayant bénéficié des activités de renforcement des capacités dans le montage et l'analyse de dossiers juridiques</p> <p>Reference : 0</p> <p>Cible : 10</p> <p>Indicateur 3.3.2.3 # de mineurs ayant reçu assistance légale</p> <p>Indicateur 3.3.4 : # de mineurs libérés</p> <p>Reference : N/D</p> <p>Cible : 50</p> <p>Indicateur 3.3.2.3 # de matériels remis à la DAP pour faciliter les sessions en ligne</p>	<p>Rapport de la DAP</p> <p>Rapport de la formation</p> <p>Rapport de la DAP</p> <p>Copie ordre de libération reçu du greffe des prisons</p> <p>Rapport OSC</p>	<p>Court terme</p> <p>Court terme</p> <p>Court et moyen terme</p>

			<p>Reference :</p> <p>Cible : TBD</p>		
	3.3.3 : Assistance technique et plaidoyer auprès de la PNH et des acteurs judiciaires concernés pour la limitation du flux entrant/décisions de placement en détention, particulièrement en détention préventive	Indicateur 3.3.3.1 # Personnel disponible pour le conseil technique au niveau de la PNH	<p>Reference : Non</p> <p>Cible : Oui</p>	<p>Rapport de la formation</p> <p>Plan de contingence en réponse à la crise du COVID-19 du CSPJ, ainsi que d'un plan global du MJSP (incluant la PNH)</p>	Court terme

Annex C : Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	UNICEF, ONU Femmes, DAP, EMA, BPM, PNH TPE(CSPJ), IBESR Barreaux		ONU Femmes aura à confirmer certains partenaires tels que BDHH, MOUFHED
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.		X	Le spécialiste en protection et l'officier en protection de l'enfant de l'UNICEF seront mobilisés pour la mise en œuvre de ce projet. Les autres membres du personnel de ce projet seront recrutés directement par les partenaires ONU Femmes aura à recruter certains consultants pour l'accompagner dans l'appui nécessaire aux bénéficiaires
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	Cayes P-au-P		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	L'IBESR, CSPJ et la BPM ont été consultés sur les détails de ce projet		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?		X	
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	Pas encore		

8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X		L'IBESR, CSPJ et la BPM ont été consultés sur les détails de ce projet. Les grandes lignes des stratégies de mises en œuvre ont été discutées
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		